

Brookfield Asset Management

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE l'assemblée annuelle des actionnaires de Brookfield Asset Management Inc. (la « société » ou « Brookfield ») se tiendra au **Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, Toronto (Ontario), Canada, le mercredi 5 mai 2010, à 14 h**, heure de Toronto, aux fins suivantes :

- 1) Recevoir les états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, y compris le rapport du vérificateur externe;
- 2) Élire les administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- 3) Nommer le vérificateur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et autoriser les administrateurs à établir sa rémunération.

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire d'information de la direction jointe au présent avis fournit de plus amples renseignements quant aux questions devant être étudiées à l'assemblée. La circulaire d'information est intégrée au présent avis et en fait partie intégrante.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée annuelle des actionnaires si vous étiez un actionnaire de Brookfield au 8 mars 2010.

Vous n'êtes pas tenu d'exercer votre droit de vote en personne à l'assemblée. Les actionnaires inscrits doivent remplir et signer le formulaire de procuration ci-joint et le faire parvenir à l'agent des transferts de la société, la Compagnie Trust CIBC Mellon, dans l'enveloppe prévue à cet effet, ou par télécopieur au 416-368-2502, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le lundi 3 mai 2010. La circulaire d'information de la direction donne des renseignements supplémentaires sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Par ordre du conseil d'administration,



CATHERINE J. JOHNSTON
Secrétaire générale

Toronto, Canada
Le 10 mars 2010

Note : Si vous êtes un nouvel actionnaire ou un actionnaire existant et n'avez pas fait la demande de recevoir notre rapport annuel 2009, il vous est possible de consulter celui-ci sur notre site Web à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investor Centre*, sous *Financial Reports*. Si vous désirez obtenir une copie papier de notre rapport annuel 2009, veuillez communiquer avec nous à l'adresse inquiries@brookfield.com.

Brookfield Asset Management

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE	1
	Qui peut voter?	1
	Questions et réponses sur l'exercice du droit de vote par procuration	2
	Principaux porteurs d'actions à droit de vote	6
DEUXIÈME PARTIE	POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE	7
	1. Réception des états financiers consolidés	7
	2. Élection des administrateurs	7
	Élection des administrateurs par une majorité des voix	8
	Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs	8
	Exercice des droits de vote par procuration	8
	Candidats aux postes d'administrateurs.....	9
	Présence des administrateurs	18
	3. Nomination du vérificateur externe	19
	Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables.....	19
TROISIÈME PARTIE	ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	20
	Conseil d'administration	20
	Comités du conseil	24
	Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs	27
	Responsabilités du conseil d'administration et de la direction	27
	Politiques en matière de communication et de présentation de l'information	29
	Code de déontologie des affaires.....	29
	Rapport du comité de vérification	30
	Rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	32
	Rapport du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération.....	33
QUATRIÈME PARTIE	RAPPORT SUR L'ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS	34
	Rémunération des administrateurs	34
	Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées.....	37
CINQUIÈME PARTIE	RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION	38
	Analyse de la rémunération.....	38
	Composition et mandat du comité de la rémunération.....	38
	Principes de rémunération.....	39
	Éléments de la rémunération.....	40
	Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions.....	44
	Rapport sur la rémunération pour 2009	45
	Graphiques du rendement.....	51
	Rémunération des membres de la direction désignés	53
	Régimes de rémunération à base de titres	56
	Titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes d'encouragement	57
	Pension et prestations de retraite	58
SIXIÈME PARTIE	AUTRES RENSEIGNEMENTS	58
	Prêts aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés en vertu de programmes d'achat de titres	58
	Comité de vérification	59
	Assurance responsabilité des administrateurs et des membres de la direction	59
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	59
	Disponibilité des documents d'information	60
ANNEXE A	CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	61

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.
CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

PREMIÈRE PARTIE – RENSEIGNEMENTS SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation par la direction de Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield » ou la « société ») de procurations devant servir à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société (l'« assemblée ») dont il est question dans l'avis de convocation de l'assemblée ci-joint (l'« avis »), assemblée qui se tiendra au Roy Thomson Hall, 60 Simcoe Street, Toronto (Ontario), Canada, le mercredi 5 mai 2010, à 14 h, heure de Toronto.

Les procurations seront sollicitées surtout par la poste, mais des employés permanents de la société pourront également solliciter des procurations en personne ou par téléphone, à peu de frais. La société assumera les frais de sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans la présente circulaire sont donnés en date du 10 mars 2010. Comme la société exerce ses activités et publie ses résultats financiers en dollars américains, toute information financière figurant dans la présente circulaire est présentée en dollars américains. À des fins de comparaison, tous les montants en dollars canadiens figurant dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains, sauf indication contraire, au taux de change moyen pour 2009, soit 1,00 \$ US pour 1,1404 \$ CA.

QUI PEUT VOTER?

Au 10 mars 2010, il y avait en circulation 573 762 953 actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B de la société. Chaque porteur inscrit d'actions à droit de vote limité de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le **lundi 8 mars 2010**, la date de clôture des registres établie dans le but de déterminer les actionnaires en droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y exercer leur droit de vote, pourra, à l'exception des cas décrits ci-après, exercer une voix pour chaque action à droit de vote limité de catégorie A ou chaque action à droit de vote limité de catégorie B qu'il détiendra, et ce, quant à toute question pouvant être soulevée à juste titre pendant l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, soit en personne, soit par procuration.

Les conditions relatives aux actions à droit de vote limité de catégorie A ou à droit de vote limité de catégorie B prévoient des droits de veto en faveur des porteurs en vertu desquels toutes les questions qui doivent être approuvées par ces actionnaires (autres que l'élection des administrateurs) doivent l'être par une majorité ou, dans le cas de questions qui requièrent l'approbation par voie de résolution spéciale des actionnaires, par au moins les deux tiers des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution ou de la résolution spéciale, selon le cas.

Pour obtenir une description de la façon dont les actionnaires non inscrits doivent procéder pour donner leurs instructions quant à la manière d'exercer les droits de vote rattachés aux actions dont ils sont propriétaires véritables, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4 de la présente circulaire.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration, et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs », à la page 7 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements.

La nomination du vérificateur externe doit être approuvée par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B exerçant un droit de vote à l'égard d'une résolution. Se reporter à la rubrique « Nomination du vérificateur externe », à la page 19 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE PAR PROCURATION

Q : Quelles sont les questions soumises au vote?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A votent à l'égard de l'élection de la moitié du conseil d'administration. Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B votent à l'égard de l'élection de l'autre moitié du conseil d'administration et, de concert avec les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A, de la nomination du vérificateur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération. Chacune de ces questions doit être approuvée par une majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B exerçant un droit de vote à l'égard de la résolution.

Q : Qui a le droit de voter?

R : Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et d'actions à droit de vote limité de catégorie B à la fermeture des bureaux le 8 mars 2010 ont le droit de voter. Chacune des actions à droit de vote limité de catégorie A et des actions à droit de vote limité de catégorie B donne à son porteur le droit d'exprimer une voix à l'égard des questions à l'ordre du jour indiquées ci-dessus.

Q : Comment puis-je voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter en personne à l'assemblée ou signer le formulaire de procuration ci-joint nommant les personnes qui y sont désignées ou une autre personne de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, qui vous représenteront à titre de fondé de pouvoir et exerceront les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre) (un « intermédiaire »), veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

Q : Qu'arrivera-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 5 mai 2010 et que vous souhaitez y voter en personne, veuillez remplir et renvoyer le formulaire de procuration en suivant les instructions qui y sont fournies. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'assemblée. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire, veuillez vous reporter à la réponse à la question « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés? », à la page 4, pour savoir comment voter.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : **La procuration ci-jointe est sollicitée par la direction de Brookfield** et les frais connexes sont pris en charge par Brookfield. Les procurations sont sollicitées principalement par la poste, mais peuvent également l'être par téléphone ou en personne.

Q : Qu'arrivera-t-il si je signe le formulaire de procuration joint à la présente circulaire?

R : Le fait de signer le formulaire de procuration ci-joint donne à Robert J. Harding ou à J. Bruce Flatt, qui siègent tous deux au conseil d'administration de Brookfield, ou à la personne que vous avez nommée, le pouvoir d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions lors de l'assemblée.

Q : Puis-je nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir?

R : Oui. **Vous avez le droit de nommer une personne ou une société autre que les administrateurs de Brookfield désignés sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir.** Veuillez écrire le nom de la personne (ou de la société) de votre choix, qui n'est pas obligatoirement un actionnaire, dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Il est important de vous assurer que cette personne assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a le mandat d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. À leur arrivée à l'assemblée, les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant de la Compagnie Trust CIBC Mellon.

Q : Que dois-je faire après avoir rempli ma procuration?

R : Veuillez la retourner à l'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, dans l'enveloppe fournie à cette fin ou par télécopieur au 416-368-2502 au plus tard à 17 h (heure de Toronto), le **lundi 3 mai 2010**, ou deux jours (excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant le jour de l'assemblée ajournée.

Q : Puis-je voter par Internet?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, rendez-vous au www.eproxyvoting.com/brookfield et suivez les instructions. Vous devrez vous identifier au système au moyen de votre numéro de contrôle (indiqué sous votre adresse sur le formulaire de procuration). Vous devez soumettre votre vote au plus tard à 17 h (heure de Toronto), le **lundi 3 mai 2010**, ou deux jours (excluant les samedis, les dimanches et les jours fériés) avant le jour de l'assemblée ajournée.

Q : Si je change d'avis, puis-je présenter une autre procuration ou révoquer une procuration que j'ai déjà donnée?

R : Oui. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez présenter une autre procuration, vous pouvez envoyer un autre formulaire de procuration dûment rempli portant une date ultérieure et le déposer comme il est décrit ci-dessus. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, veuillez rédiger une déclaration écrite à cet effet. La déclaration doit être signée par vous ou par votre mandataire autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, être revêtue du sceau de celle-ci ou de la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. **Cette déclaration doit être remise à la secrétaire générale de Brookfield, à l'adresse suivante, au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, soit le mardi 4 mai 2010, ou précédant le jour de l'assemblée ajournée, ou au président du conseil le jour de l'assemblée, soit le mercredi 5 mai 2010, ou le jour de l'assemblée ajournée.**

Catherine J. Johnston
Secrétaire générale
Brookfield Asset Management Inc.
Brookfield Place, Suite 300
181 Bay Street
P.O. Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Télécopieur : 416-365-9642

Un actionnaire non inscrit peut révoquer un formulaire d'instructions de vote ou une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer son droit de vote précédemment accordé à un intermédiaire, à tout moment, par avis écrit à l'intermédiaire. Toutefois, l'intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote ou d'une renonciation au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer un droit de vote s'il n'a pas reçu cette révocation au moins sept jours avant la tenue de l'assemblée.

Q : Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne ma procuration?

R : Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent voter pour ou contre les résolutions présentées ou s'abstenir d'exercer, le cas échéant, les droits de vote rattachés à vos actions conformément à vos instructions et à tout scrutin pouvant être tenu; vous pouvez également laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. En l'absence d'instructions, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés **en faveur** de l'élection des membres du conseil d'administration, de la nomination du vérificateur externe et de l'octroi aux administrateurs de l'autorisation de fixer la rémunération de ce dernier.

Q : Qu'arrivera-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Les personnes désignées dans le formulaire de procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications des questions énoncées dans l'avis ci-joint et aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Brookfield n'est au courant d'aucune modification à l'ordre du jour ni d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration voteront avec discernement.

Q : Qui comptabilise les votes?

R : L'agent des transferts de Brookfield, la Compagnie Trust CIBC Mellon, comptabilise et compile les droits de vote afférents aux procurations.

Q : Comment puis-je joindre l'agent des transferts au besoin?

R : S'il s'agit de questions d'ordre général, vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts comme suit :

Par la poste :

Compagnie Trust CIBC Mellon
P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario) M5C 2W9

Par téléphone : 416-643-5500

Sans frais au Canada et aux États-Unis, au 1-800-387-0825

Par télécopieur : 416-643-5501

Par courrier électronique, à l'adresse inquiries@cibcmellon.com

Site Web : www.cibcmellon.com.

Q : Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, une maison de courtage, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou autre), comment puis-je exercer les droits de vote qui y sont rattachés?

R : Dans plusieurs cas, les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société dont le porteur non inscrit en est le propriétaire réel (un « actionnaire non inscrit ») sont enregistrées soit :

- a) au nom d'un intermédiaire avec lequel l'actionnaire non inscrit traite en ce qui a trait aux actions comme, entre autres, les banques, les sociétés de fiducie, les maisons de courtage, les courtiers en valeurs mobilières et les fiduciaires ou administrateurs de REER, de FERR, de REEE autogérés et de régimes semblables;
- b) au nom d'un dépositaire (comme les Services de dépôt et de compensation CDS Inc.) dont l'intermédiaire est un participant.

Vous pouvez exercer de deux façons les droits de vote rattachés à vos actions détenues par un intermédiaire. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes, vous aurez reçu de votre intermédiaire un formulaire d'instructions de vote à l'égard du nombre d'actions dont vous êtes le propriétaire réel.

Comme Brookfield a un accès limité au nom de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, elle pourrait n'avoir aucune preuve des actions que vous détenez ou de votre droit de voter si votre intermédiaire ne vous a pas nommé fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner en suivant les instructions fournies. N'inscrivez rien d'autre sur le formulaire, étant donné que votre vote sera comptabilisé à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à votre arrivée à l'assemblée.

Conformément aux exigences du *Règlement 54-101*, la société a distribué des exemplaires de l'avis ci-joint, de la présente circulaire, du formulaire d'instructions de vote ci-joint et du rapport annuel 2009 de la société (qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009) (collectivement, les « documents relatifs à l'assemblée ») aux actionnaires non inscrits qui en ont fait la demande au dépositaire et aux intermédiaires aux fins de distribution subséquente aux actionnaires non inscrits.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas renoncé au droit de recevoir les documents relatifs à l'assemblée recevront un formulaire d'instructions de vote ou, plus rarement, un formulaire de procuration. Ces formulaires ont pour but de permettre aux actionnaires non inscrits de donner des instructions quant à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions dont ils sont les propriétaires réels. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions décrites ci-après, suivant le type de formulaire qu'ils reçoivent.

- a) **Formulaire d'instructions de vote.** Dans la plupart des cas, un actionnaire non inscrit recevra, parmi les documents relatifs à l'assemblée, un formulaire d'instructions de vote. Si l'actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), le formulaire d'instructions de vote doit être rempli, signé et retourné conformément aux directives du formulaire. Dans certains cas, les formulaires d'instructions de vote peuvent être remplis par téléphone ou par Internet. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives fournies. Un formulaire de procuration donnant le droit d'assister à l'assemblée et d'y voter lui sera alors transmis.
- b) **Formulaire de procuration.** Moins fréquemment, un actionnaire non inscrit recevra, parmi les documents relatifs à l'assemblée, un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire (généralement sous forme d'une signature en facsimilé estampillée), qui ne porte que sur le nombre d'actions dont l'actionnaire non inscrit est le propriétaire réel, mais qui n'est par ailleurs pas rempli. Si l'actionnaire non inscrit ne souhaite pas assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit remplir le formulaire de procuration et l'acheminer soit par la poste au secrétaire de la société, la Compagnie Trust CIBC Mellon, à l'attention du Service des procurations, P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, soit par télécopieur au 416-368-2502, ou par Internet de la façon indiquée dans l'avis. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y exercer son droit de vote en personne (ou qu'une autre personne y assiste et vote en son nom), il doit biffer le nom des personnes désignées dans la procuration et inscrire son nom (ou celui de l'autre personne) dans l'espace laissé en blanc à cette fin.

Les actionnaires non inscrits doivent suivre les instructions indiquées sur les formulaires qu'ils reçoivent et communiquer dans les plus brefs délais avec leurs intermédiaires s'ils ont besoin d'aide.

PRINCIPAUX PORTEURS D' ACTIONS À DROIT DE VOTE

Certains des membres de la haute direction et des administrateurs de la société et de ses filiales sont des actionnaires de Partners Limited (collectivement, les « actionnaires de Partners »), une société créée en 1995 à des fins de détention à long terme des actions de la société. Collectivement, les actionnaires de Partners détiennent directement ou indirectement un droit de propriété, exercent un contrôle ou une emprise, ont conclu des ententes contractuelles, comme des options, visant l'acquisition ou la propriété réelle d'environ 100 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A, soit environ 17 % de ces actions après dilution totale. Ces participations comprennent les actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par des particuliers ainsi que leur quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp., lesquelles sont décrites ci-dessous. Ces participations excluent les participations de particuliers dans la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues dans le cadre du régime d'unités d'actions à négociation restreinte de la société (se reporter à la page 42 de la présente circulaire) qui représentent des participations économiques dans une tranche additionnelle de 13,3 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A.

Une partie de ces actions sont détenues par l'intermédiaire de Partners Limited qui, avec sa filiale, BAM Investments Corp., détiennent collectivement environ 56,0 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A et 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B, soit 9,8 % et 100 %, respectivement, de chaque catégorie d'actions. Partners Limited détient directement les 85 120 actions à droit de vote limité de catégorie B et BAM Investments Corp. détient, directement et indirectement, 55 466 227 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 9,7 % de ces actions. Les actions ordinaires de BAM Investments Corp., une société cotée à la Bourse de Toronto, sont détenues à 50 % directement par Partners Limited et à environ 40 % par les actionnaires de Partners sur une base individuelle. Partners Limited détient également une participation directe dans 549 957 actions à droit de vote limité de catégorie A, soit 0,1 % de ces actions. À la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la société, Partners Limited est la seule personne physique ou morale qui détient directement ou indirectement un droit de propriété réel ou exerce un contrôle ou une emprise à l'égard de plus de 10 % des droits de vote rattachés à toute catégorie de titres à droit de vote en circulation de la société.

L'objectif d'affaires de Partners Limited est de détenir, directement ou indirectement, des actions de la société à long terme. Ses activités sont régies par une convention des actionnaires à laquelle chaque actionnaire est partie. Les actionnaires de Partners Limited détiennent un pouvoir décisionnel à l'égard de questions importantes ainsi qu'un nombre égal de voix, indépendamment de leur participation, à l'égard de la nomination des membres de la direction de Partners Limited. De plus, les actionnaires qui détiennent les deux tiers des actions de Partners Limited peuvent exiger, à tout moment, d'un actionnaire de Partners Limited qu'il vende ses actions au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur. La convention des actionnaires prévoit également que : i) à moins qu'elle ne soit approuvée par des porteurs des deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited, au minimum, la vente d'une participation dans Partners Limited ne peut être effectuée qu'auprès d'autres actionnaires de Partners Limited; ii) tout changement apporté aux règlements administratifs de la société, à la politique en matière de dividendes, aux placements de capitaux, à l'émission ou au rachat d'actions ou à l'admission d'autres personnes à titre d'actionnaires nécessite l'approbation des actionnaires qui détiennent, au minimum, les deux tiers des actions ordinaires de Partners Limited; et iii) Partners Limited offrira de racheter annuellement 10 % de ses actions en circulation au cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société alors en vigueur, à condition que sa situation financière le permette à ce moment.

Partners Limited est partie à une convention de fiducie avec la Compagnie Montréal Trust du Canada (qui agit à titre de fiduciaire des porteurs des actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield) datée du 1^{er} août 1997. La convention de fiducie stipule, entre autres, que Partners Limited a accepté de ne vendre aucune action à droit de vote limité de catégorie B, directement ou indirectement, dans le cadre d'une offre publique d'achat, à moins qu'une offre d'achat parallèle ne soit faite à tous les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A. L'offre parallèle doit : i) porter sur le même pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie A que le pourcentage d'actions à droit de vote limité de catégorie B visées par l'offre d'achat adressée à Partners Limited; et ii) être la même à tous les égards importants que l'offre visant les actions à droit de vote limité de catégorie B. La convention de fiducie permet, entre autres choses : i) la vente par Partners Limited d'actions à droit de vote limité de catégorie B à un prix par action inférieur à 115 % du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A dans le cadre d'une opération comportant la vente d'actions par un nombre total maximal de

cinq personnes; et ii) la vente directe ou indirecte d'actions de Partners Limited à un acquéreur qui est ou qui deviendra un actionnaire de Partners Limited et qui ne détiendra pas plus de 20 % de ses actions en circulation à la suite de l'opération.

Au 10 mars 2010, Partners Limited comptait environ 40 actionnaires, dont aucun ne détenait une participation réelle supérieure à 20 %. Les actionnaires suivants de Partners Limited sont également des administrateurs ou des membres de la haute direction désignés de la société : Jeffrey M. Blidner, Jack L. Cockwell, J. Bruce Flatt, Robert J. Harding, David W. Kerr, Brian D. Lawson, George E. Myhal et Samuel J.B. Pollock (se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 38, pour obtenir une définition de « membres de la haute direction désignés »). Les autres actionnaires de Partners Limited sont d'actuels ou d'anciens membres de la direction de Brookfield ou de ses filiales.

DEUXIÈME PARTIE – POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Nous traiterons des trois questions suivantes à l'assemblée :

1. La réception des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, y compris le rapport du vérificateur externe;
2. L'élection des administrateurs, qui exerceront leur fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
3. La nomination du vérificateur externe, qui exercera sa fonction jusqu'à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et l'octroi aux administrateurs de l'autorisation d'établir sa rémunération;

Nous examinerons également toute autre affaire qui pourrait être soulevée en bonne et due forme à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction n'est au courant d'aucune modification qui aurait été apportée à ces questions et ne prévoit pas que d'autres questions seront soumises à l'assemblée. Cependant, le cas échéant, vous ou votre fondé de pouvoir pourrez exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la façon que vous ou lui jugerez appropriée.

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers annuels de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 figurent dans le rapport annuel 2009 de la société, qui est envoyé par la poste en même temps que la présente circulaire aux actionnaires inscrits de la société et à ceux non inscrits qui en ont fait la demande. La direction examinera les résultats financiers consolidés de la société à l'assemblée et les actionnaires et les fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter de ces résultats avec la direction. On peut consulter le rapport annuel 2009 sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investor Centre*, sous *Financial Reports*, ainsi que sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com.

2. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration se compose de 16 membres, qui seront tous élus lors de l'assemblée. Les statuts constitutifs de la société prévoient que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont en droit d'élire la moitié du conseil d'administration et que les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont en droit d'élire l'autre moitié du conseil d'administration.

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie A, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A :

- | | | | |
|---------------------------|------------------------|--------------------|----------------------|
| • Marcel R. Coutu | • Lance Liebman | • Frank J. McKenna | • Patricia M. Newson |
| • Maureen Kempston Darkes | • G. Wallace F. McCain | • Jack M. Mintz | • James A. Pattison |

Si vous détenez des actions à droit de vote limité de catégorie B, vous pouvez voter à l'égard de l'élection de huit administrateurs. La candidature des personnes suivantes est proposée pour l'élection par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B :

- Jack L. Cockwell
- J. Bruce Flatt
- Robert J. Harding
- Philip B. Lind
- J. Trevor Eyton
- James K. Gray
- David W. Kerr
- George S. Taylor

Élection des administrateurs par une majorité des voix

Le conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si le nombre total d'actions dont les droits de vote ont été exercés à une assemblée des actionnaires en faveur de l'élection d'un candidat au poste d'administrateur représentent moins de la majorité du total des actions dont les droits de vote ont été exercés et ont fait l'objet d'une abstention à l'égard de cet administrateur (dans chaque cas, sans que ce soit sur la base cumulative décrite ci-dessous à l'égard des droits de vote cumulatifs), le candidat remettra sa démission sans délai après l'assemblée, aux fins d'examen par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature. Le comité fera une recommandation au conseil d'administration après avoir étudié la question, et la décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera rendue publique. La politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur est contestée.

Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs

Les statuts constitutifs de la société prévoient que l'élection des administrateurs sera effectuée au moyen de droits de vote cumulatifs. Chaque actionnaire d'une catégorie ou d'une série d'actions de la société en droit de voter pour l'élection des administrateurs peut exprimer un nombre de voix équivalant au nombre de droits de vote rattachés aux actions qu'il détient multiplié par le nombre d'administrateurs devant être élus par l'actionnaire et par les porteurs d'actions des catégories ou des séries en droit de voter avec lui dans le cadre de l'élection des administrateurs. L'actionnaire peut exprimer toutes ses voix en faveur d'un candidat ou répartir celles-ci entre les candidats comme il l'entend. Lorsqu'un actionnaire votera pour plus d'un candidat sans avoir précisé la répartition de ses voix entre ces candidats, il sera réputé avoir réparti ses voix également entre les candidats en faveur desquels il a voté.

Si un actionnaire ne souhaite pas répartir ses droits de vote de manière égale entre les candidats à l'égard desquels il a donné des directives aux représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint, il devra alors le faire en personne lors de l'assemblée ou au moyen d'une autre procuration remplie en bonne et due forme, qu'il est possible d'obtenir en s'adressant à la secrétaire générale de Brookfield.

Exercice des droits de vote par procuration

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie A représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 10 à 13 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

En outre, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration devant être rempli par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B ont l'intention de répartir les votes rattachés aux actions à droit de vote limité de catégorie B représentées par la procuration de façon égale entre les candidats proposés de la manière indiquée aux pages 14 à 17 de la présente circulaire à tout scrutin pouvant être tenu à l'égard de l'élection des administrateurs, sauf si l'actionnaire qui a accordé la procuration a précisé que les droits de vote rattachés à ces actions doivent être exercés d'une autre façon ou que l'on doit s'abstenir de les exercer dans l'élection des administrateurs.

Candidats aux postes d'administrateurs

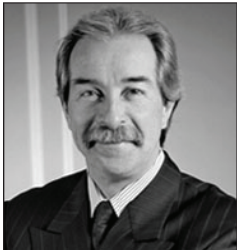
Le conseil d'administration recommande que les 16 candidats aux postes d'administrateurs soient élus lors de l'assemblée annuelle des actionnaires le 5 mai 2010 pour exercer la charge d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.

Tous les candidats proposés ont été élus à titre de membres du conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 2009.

Nous ne prévoyons pas que l'un ou l'autre de ces candidats aux postes d'administrateurs sera dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur. Toutefois, si un candidat nous informe, avant la tenue de l'assemblée, qu'il ou elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer la charge d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateurs de leur choix, sauf s'ils ont reçu pour instruction de s'abstenir de voter dans l'élection des administrateurs.


Les pages qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur les 16 candidats aux postes d'administrateurs, y compris les principaux postes que ces personnes occupent ainsi que toutes les fonctions qu'elles exercent actuellement auprès de la société ou de toute autre société d'importance liée à celle-ci, leurs principales occupations ou leurs principaux emplois, l'année où elles sont devenues des administrateurs de la société ou d'une de ses sociétés absorbées, de même que le nombre approximatif de titres de la société de chaque catégorie dont elles ont informé la société être les propriétaires réels, directement ou indirectement, ou sur lesquelles elles exerçaient un contrôle ou une emprise au 10 mars 2010. Les domaines de compétences de chaque candidat aux postes d'administrateurs sont également mentionnés, en fonction des catégories décrites à la page 23 de la présente circulaire.

La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil d'administration par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société.

	M. Coutu est président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un projet intégré de sables bitumineux. Il est également un administrateur de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de Crown Life Insurance Company, de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et de Great-West Lifeco Inc., et un membre du comité de retraite et de rémunération du conseil du Calgary Exhibition Stampede.					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de vérification Président du conseil	9 de 10 5 de 5	90 % 100 %	93 %	Brookfield Asset Management Inc. La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie Canadian Oil Sands Limited Great-West Lifeco Inc.	De 2006 à ce jour De 2007 à ce jour De 2001 à ce jour De 2007 à ce jour	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(c)	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(c)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	31 062	9 735	40 797	997 921	—	—
2009	31 062	5 348	36 410	321 791		
Variation	—	+4 387	+4 387	+676 130		
Options détenues ^(d)						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		

Marcel R. Coutu
 Âge : 56 ans
 Calgary (Alberta)
 Canada
 Administrateur depuis : 2006
(indépendant)^(a)

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Acuité financière
 Gouvernance
 Initiatives de croissance
 Secteurs d'activité : énergie, électricité, pétrole et gaz, finances

	M ^{me} Kempston Darkes est administratrice de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de Fort Reliance. Elle siège également au Conseil international du président des anciens élèves de l'Université de Toronto et est membre du conseil consultatif de la Women's College Hospital Foundation. M ^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation.					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	9 de 10 2 de 2	90 % 100 %	92 %	Brookfield Asset Management Inc. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Falconbridge Limitée Noranda Inc. The Thomson Corporation	De 2008 à ce jour De 1995 à ce jour De 2005 à 2005 De 1998 à 2005 De 1996 à 2008	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(c)	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(c)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	—	11 531	11 531	282 060	112 538	30 avril 2013
2009	—	4 143	4 143	36 616		
Variation	—	+7 388	+7 388	+245 444		
Options détenues ^(d)						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)		
—				—		

Maureen Kempston Darkes, O.C., O. Ont.
 Âge : 61 ans
 Weston, Florida
 États-Unis
 Administratrice depuis : 2008
(indépendante)^(a)

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Initiatives de croissance
 Compétences internationales
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : fabrication d'automobiles, électricité, pétrole et gaz, chemins de fer



Lance Liebman
 Âge : 68 ans
 New York, New York
 États-Unis
 Administrateur depuis : 2005
(indépendant)⁹⁾

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Gouvernement et politique
 publique
 Acuité juridique
 Secteur d'activité : immobilier

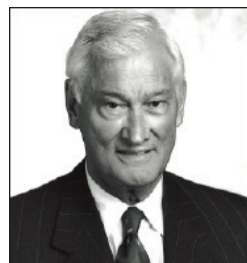
M. Liebman est administrateur de l'American Law Institute et professeur de droit « William S. Beinecke » à la faculté de droit de l'Université Columbia à New York, où il a auparavant occupé le poste de doyen. M. Liebman est également administrateur de Tarragon Realty Corp. et de Greater New York Insurance Companies.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	9 de 10	90 %	93 %	Brookfield Asset Management Inc. Greater New York Insurance Companies Tarragon Realty Corp.	De 2005 à ce jour De 1991 à ce jour De 1998 à ce jour
Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	3 de 3	100 %			
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	2 de 2	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁹⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	—	11 209	11 209	274 185	120 413	29 avril 2010
2009	—	7 020	7 020	62 043		
Variation	—	+4 189	+4 189	+212 142		

Options détenues ⁹⁾	
Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$)
—	—



G. Wallace F. McCain, C.C., O.N.-B.
 Âge : 79 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 2003
(indépendant)⁹⁾

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Gouvernance
 Initiatives de croissance
 Activités internationales
 Secteur d'activité : produits de consommation

M. McCain est président du conseil et administrateur de Les Aliments Maple Leaf Inc., une société de produits alimentaires, vice-président du conseil et administrateur de McCain Foods Limited et un administrateur de Pain Canada Compagnie, Limitée. Il est également un membre du conseil de la fondation de l'hôpital St. Michael's.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	9 de 10	90 %	92 %	Brookfield Asset Management Inc. Pain Canada Compagnie, Limitée Les Aliments Maple Leaf Inc.	De 2003 à ce jour De 1995 à ce jour De 1995 à ce jour
Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération	2 de 2	100 %			

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁹⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	51 750	24 734	76 484	1 870 864	—	—
2009	198 750	20 552	219 302	1 938 190		
Variation	-147 000	+4 182	-142 818	-67 326		

Options détenues ⁹⁾	
Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$)
—	—



L'honorable Frank J. McKenna, C.P., O.C., O.N.-B.
 Âge : 62 ans
 Toronto (Ontario) et Cap-Pelé (Nouveau-Brunswick)
 Canada
 Administrateur depuis : 2006
 (indépendant)⁹⁾

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Activités internationales
 Acuité juridique
 Secteurs d'activité : électricité, énergie, services financiers, immobilier

M. McKenna est vice-président du conseil de Groupe financier Banque TD, une institution financière. Il est également administrateur de Canadian Natural Resources Limited. M. McKenna est un ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et un ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature <i>Président du conseil</i>	8 de 10 2 de 3	80 % 67 %	77 %	Brookfield Asset Management Inc. Canadian Natural Resources Limited	De 2006 à ce jour De 2006 à ce jour

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁹⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	—	12 226	12 226	299 051	95 547	28 avril 2011
2009	—	7 183	7 183	63 483		
Variation	—	+5 043	+5 043	+235 568		

Options détenues ⁹⁾	
Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$)
—	—



Jack M. Mintz, Ph. D.
 Âge : 58 ans
 Calgary (Alberta)
 Canada
 Administrateur depuis : 2002
 (indépendant)⁹⁾

Domaines de compétences :
 Acuité financière
 Gouvernance
 Gouvernement et politique publique
 Activités internationales


M. Mintz est le responsable de la chaire Palmer de politique publique à l'Université de Calgary. Il est administrateur de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, du Fonds de revenu Morneau Sobeco, de l'Institut international de finances publiques et du Musée royal de l'Ontario. M. Mintz est l'ancien président et chef de la direction de l'Institut C.D. Howe.

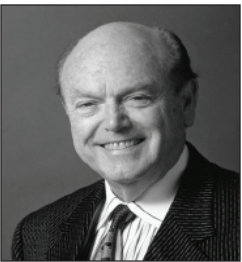
Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de vérification	8 de 10 5 de 5	80 % 100 %	87 %	Brookfield Asset Management Inc. CHC Helicopter Corporation Compagnie Pétrolière Impériale Ltée Fonds de revenu Morneau Sobeco	De 2002 à ce jour De 2004 à 2008 De 2005 à ce jour De 2010 à ce jour

Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise


Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ⁹⁾	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ⁹⁾	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	2 250	28 990	31 240	764 159	—	—
2009	2 250	21 152	23 402	206 827		
Variation	—	+7 838	+7 838	+557 332		


Options détenues ⁹⁾	
Nombre total d'options non exercées	Valeur totale des options non exercées (\$) ⁹⁾
9 375	151 480

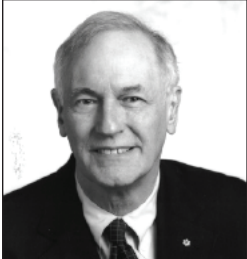
 <p>Patricia M. Newson, C.A. Âge : 53 ans Calgary (Alberta) Canada Administratrice depuis : 2008 <i>(indépendante)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Gouvernance Acuité financière Secteurs d'activité : énergie, électricité, services publics, infrastructures</p>	M ^{me} Newson est présidente et chef de la direction d'AltaGas Utility Group Inc., une société de portefeuille détenant trois distributeurs de gaz naturel, qu'elle représente en siégeant aux conseils de ses sociétés de services publics de distribution gazière en Alberta, en Nouvelle-Écosse et dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle est l'ancienne vice-présidente directrice, Finances et directrice financière d'AltaGas Income Trust, une administratrice de l'Association Canadienne du Gaz et un membre du comité consultatif en matière financière de la commission des valeurs mobilières de l'Alberta.						
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité de vérification		10 de 10 5 de 5	100 % 100 %	100 %	AltaGas Utility Group Inc. Brookfield Asset Management Inc.	De 2005 à ce jour De 2008 à ce jour
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administratrice est la propriétaire réelle ou sur lesquelles elle exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{c)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{c)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées	
2010	3 500	11 531	15 031	367 673	26 925	30 avril 2013	
2009	3 500	4 143	7 643	67 549			
Variation	—	+7 388	+7 388	+300 124			
Options détenues ^{d)}							
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)			
—				—			


 <p>James A. Pattison, O.C., O.B.C. Âge : 81 ans Vancouver (Colombie-Britannique) Canada Administrateur depuis : 2006 <i>(indépendant)^{a)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Acuité financière Gouvernance Gouvernement Initiatives de croissance Activités internationales Secteurs d'activité : produits de consommation divers, produits forestiers, fabrication, communications</p>	M. Pattison est chef de la direction et directeur général de The Jim Pattison Group, une société axée sur les besoins d'une diversité de consommateurs. Il est également administrateur de Canfor Corporation, de Sun-Rype Products Ltd. et de la Ronald Reagan Presidential Foundation.						
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération		9 de 10 2 de 2	90 % 100 %	92 %	BCE Inc. Brookfield Asset Management Inc. Canfor Corporation Canaccord Capital Corp. Sun-Rype Products Ltd.	De 2005 à 2009 De 2006 à ce jour De 2003 à ce jour De 2004 à 2006 De 2008 à ce jour
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{c)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{c)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées	
2010	225 000	17 263	242 263	5 925 918	—	—	
2009	225 000	9 727	234 727	2 074 516			
Variation	—	+7 536	+7 536	+3 851 402			
Options détenues ^{d)}							
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)			
—				—			

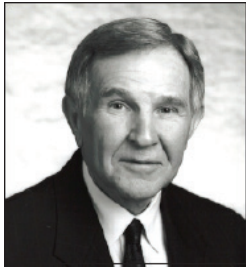
La candidature des huit personnes suivantes est proposée pour l'élection au conseil par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B de la société.

 <p>L'honorable J. Trevor Eyton, O.C. Âge : 75 ans Toronto (Ontario) Canada Administrateur depuis : 1979 <i>(indépendant)^{o)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Gouvernance Gouvernement et politique publique Activités internationales Acuité juridique Secteurs d'activité : électricité, énergie, services financiers, immobilier, produits de consommation</p>	<p>M. Eyton est président du conseil et administrateur d'Ivernica Inc., de Nayarit Gold Inc. et de Silver Bear Resources Inc. Il est également président du conseil du Temple de la renommée des sports du Canada ainsi qu'administrateur de la Fondation olympique canadienne.</p>						
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature		9 de 10 3 de 3	90 % 100 %	92 %	Brookfield Asset Management Inc. Ivernica Inc. Nayarit Gold Inc. Noranda Inc. Silver Bear Resources Inc.	
						De 1979 à ce jour De 2000 à ce jour De 2005 à ce jour De 1981 à 2005 De 2004 à ce jour	
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{o)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{o)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	2010	33 750	5 964	39 714	971 423	—	—
	2009	33 750	2 264	36 014	318 291		
	Variation	—	+3 700	+3 700	+653 132		
	Options détenues ^{o)}						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$)			
—				—			

 <p>James K. Gray, O.C. Âge : 76 ans Calgary (Alberta) Canada Administrateur depuis : 1997 <i>(indépendant)^{o)}</i></p> <p>Domaines de compétences : Chef de la direction Gouvernance Gouvernement et politique publique Initiatives de croissance Activités internationales Secteurs d'activité : énergie, électricité</p>	<p>M. Gray est administrateur d'Atlanta Gold Inc., d'Énergie renouvelable Brookfield Inc., du Phoenix Technology Income Fund et de Resin Systems Inc. Il est également président honoraire du conseil de la Fondation Canada-Ouest et fondateur de Canadian Hunter Exploration Ltd., où il a déjà occupé les postes de président du conseil et de chef de la direction.</p>						
	Membre du conseil/comité		Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil d'administration Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération		10 de 10 2 de 2	100 % 100 %	100 %	Atlanta Gold Inc. Brookfield Asset Management Inc. Énergie renouvelable Brookfield Inc. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Phoenix Technology Income Fund Resin Systems Inc.	
						De 2000 à ce jour De 1997 à ce jour De 2009 à ce jour De 1996 à 2009 De 2001 à ce jour De 2007 à ce jour	
	Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
	Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^{o)}	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^{o)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	2010	45 562	32 697	78 259	1 914 275	—	—
	2009	45 562	24 764	70 326	621 541		
	Variation	—	+7 933	+7 933	+1 292 734		
	Options détenues ^{o)}						
Nombre total d'options non exercées				Valeur totale des options non exercées (\$) ^{o)}			
33 750				595 430			

	<p>M. Lind est l'un des fondateurs de Rogers Communications Inc., une société de services de communications diversifiée au sein de laquelle il est actuellement vice-président du conseil et administrateur. Il est également administrateur de la Central Canadian Public TV Association et de CPAC Network, ainsi que membre du conseil d'administration du Conseil pour le Monde des Affaires et des Arts, de The Power Plant, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et de la Fédération du saumon Atlantique.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	9 de 10 3 de 3	90 % 100 %	92 %	Brookfield Asset Management Inc. Rogers Communications Inc.	De 1994 à ce jour De 1979 à ce jour	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(c)	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(c)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	11 813	45 596	57 409	1 404 262	—	—
2009	11 813	37 330	49 143	434 326		
Variation	—	+8 266	+8 266	+969 936		
Options détenues ^(d)						
Nombre total d'options non exercées 33 750				Valeur totale des options non exercées (\$) ^(d) 595 430		

	<p>M. Taylor est un ancien administrateur et président du comité de vérification de plusieurs sociétés et organismes culturels et de soins de santé sans but lucratif. M. Taylor a siégé comme administrateur et président du comité de vérification du Conseil des arts de l'Ontario et administrateur et président du conseil du Stratford Shakespeare Festival et de l'Institut de recherche John P. Robarts.</p>					
	Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration Comité de vérification	9 de 10 5 de 5	90 % 100 %	93 %	Brookfield Asset Management Inc. Spinrite Income Fund Teknion Corporation	De 1994 à ce jour De 2004 à 2007 De 1998 à 2007	
Nombre d'actions et d'unités d'actions différées dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise						
Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A	Nombre d'unités d'actions différées	Nombre total d'actions et d'unités d'actions différées	Total de la valeur des actions et des unités d'actions différées (\$) ^(c)	Valeur des actions/unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices en matière d'actionariat (\$) ^(c)	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
2010	165 798	42 472	208 270	5 094 429	—	—
2009	165 798	34 287	200 085	1 768 350		
Variation	—	+8 185	+8 185	+3 326 079		
Options détenues ^(d)						
Nombre total d'options non exercées 33 750				Valeur totale des options non exercées (\$) ^(d) 595 430		



Jack L. Cockwell

Âge : 70 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Administrateur depuis : 1979
(lié)^{b)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Initiatives de croissance
Acuité financière
Secteurs d'activité : biens immobiliers, électricité, infrastructures

M. Cockwell est président du conseil du groupe de la société et représente celle-ci à titre d'administrateur au sein des conseils de Brookfield Properties Corporation, d'Énergie renouvelable Brookfield Inc. et de Norbord Inc. Il est également administrateur d'Astral Media Inc. et du comité de revitalisation du secteur riverain de Toronto, ainsi que du Musée royal de l'Ontario et de la Ryerson University.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	10 de 10	100 %	100 %	Astral Media Inc. Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Properties Corporation Énergie renouvelable Brookfield Inc. Falconbridge Limitée Papiers Fraser Inc. Noranda Inc. Norbord Inc.	De 1997 à ce jour De 1979 à ce jour De 1999 à ce jour De 2009 à ce jour De 1995 à 2005 De 2004 à 2009 De 1981 à 2005 De 1987 à ce jour

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2010	11 779 291	4 867 157	1 054 238	17 700 686	432 970 905	—	—
2009	11 779 291	4 720 004	1 045 356	17 544 651	155 059 551	—	—
Variation	—	+147 153	+8 882	+156 035	+277 911 354	—	—

Options détenues ^{e)}			
Nombre total d'options non exercées		Valeur totale des options non exercées (\$) ^{f)}	
940 401		11 249 005	



J. Bruce Flatt

Âge : 44 ans
Toronto (Ontario)
Canada
Administrateur depuis : 2001
(lié)^{b)}

Domaines de compétences :

Chef de la direction
Initiatives de croissance
Acuité financière
Secteurs d'activité : biens immobiliers, électricité, infrastructures

M. Flatt est chef de la direction et associé directeur de la société et représente celle-ci à titre d'administrateur au sein des conseils de Brookfield Homes Corporation et de Brookfield Properties Corporation. M. Flatt ne siège à aucun conseil externe.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	10 de 10	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Homes Corporation Brookfield Properties Corporation Papiers Fraser Inc. Noranda Inc. Norbord Inc.	De 2001 à ce jour De 2002 à ce jour De 1996 à ce jour De 2002 à 2006 De 2001 à 2005 De 2002 à 2006

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2010	3 348 190	9 213 658	1 449 570	14 011 418	342 728 866	—	—
2009	3 248 189	9 079 923	1 424 020	13 752 132	121 541 285	—	—
Variation	+100 001	+133 735	+25 550	+259 286	+221 187 581	—	—

Options détenues ^{e)}			
Nombre total d'options non exercées		Valeur totale des options non exercées (\$) ^{f)}	
2 319 978		20 505 022	



Robert J. Harding, FCA
 Âge : 52 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1992
 (lié)^{b)}

Domaines de compétences :
 Gouvernance
 Acuité financière
 Gouvernement et politique
 publique
 Secteurs d'activité : électricité,
 infrastructures, ressources,
 services financiers

M. Harding est le président du conseil non membre de la direction de la société et représente celle-ci à titre d'administrateur et de président du conseil de Norbord Inc. Il est également administrateur de Société Financière Manuvie, président du conseil d'administration de l'Université de Waterloo, et fiduciaire de l'hôpital pour enfants malades, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et de United Way/Centraide de la région du Grand Toronto.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	10 de 10	100 %	100 %	Brookfield Asset Management Inc. Falconbridge Limitée Papiers Fraser Inc. Société Financière Manuvie Noranda Inc. Norbord Inc. Western Forest Products Inc.	De 1992 à ce jour De 2000 à 2005 De 2004 à 2009 De 2008 à ce jour De 1995 à 2005 De 1998 à ce jour De 2006 à 2009

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2010	720 800	508 670	479 159	1 708 629	41 794 241	—	—
2009	720 800	493 290	470 191	1 684 281	14 885 670		
Variation	—	+15 380	+8 968	+24 348	+26 908 571		
Options détenues ^{f)}							
Nombre total d'options non exercées					Valeur totale des options non exercées (\$) ^{f)}		
189 853					2 332 366		



David W. Kerr
 Âge : 66 ans
 Toronto (Ontario)
 Canada
 Administrateur depuis : 1987
 (lié)^{b)}

Domaines de compétences :
 Chef de la direction
 Acuité financière
 Activités internationales
 Secteur d'activité : ressources,
 services financiers

M. Kerr est associé directeur du Edper Financial Group, une société de placement. Il est administrateur de Canwest Global Communications Corp., de Halmont Properties Corporation, de Research in Motion Limited, de la Financière Sun Life Inc. et de Technologies du développement durable Canada. Il est également administrateur de la Fondation du Toronto Rehabilitation Hospital et de la Fondation des Jeux olympiques spéciaux du Canada, ainsi que membre du comité consultatif de l'École de gestion Schulich de l'Université York.

Membre du conseil/comité	Présence		Total (%)	Nominations aux conseils d'administration de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
Conseil d'administration	9 de 10	90 %	90 %	Brookfield Asset Management Inc. Canwest Global Communications Corp. Falconbridge Limitée Halmont Properties Corporation Noranda Inc. Research In Motion Limited Shell Canada Limitée Financière Sun Life Inc.	De 1987 à ce jour De 2007 à ce jour De 1989 à 2005 De 2009 à ce jour De 1987 à 2005 De 2007 à ce jour De 2003 à 2006 De 2004 à ce jour

Nombre d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte dont l'administrateur est le propriétaire réel ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une emprise

Année	Nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A		Nombre d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Nombre total d'actions, d'unités d'actions différées et d'unités d'actions à négociation restreinte	Valeur totale des actions, des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte (\$) ^{e)}	Valeur des actions et des unités d'actions différées nécessaires pour respecter les lignes directrices (\$) ^{e)}	Date à laquelle les lignes directrices en matière d'actionariat doivent être respectées
	Détention directe et indirecte	Quote-part ^{d)}					
2010	2 080 602	2 920 294	5 142	5 006 038	122 451 113	—	—
2009	2 080 602	2 832 002	1 464	4 914 068	43 430 512		
Variation	—	+88 292	+3 678	+91 970	+79 020 601		
Options détenues ^{f)}							
Nombre total d'options non exercées					Valeur totale des options non exercées (\$)		
—					—		

Note :

- a) Un candidat au poste d'administrateur est « indépendant » si le conseil établit que celui-ci est « indépendant » aux termes du paragraphe 1.2 du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.
- b) Un candidat au poste d'administrateur est « lié » s'il détient actuellement ou s'il détenait récemment des participations dans la société ou s'il est lié à la société ou à son principal actionnaire, Partners Limited. M. Flatt est le chef de la direction de la société. MM. Cockwell, Flatt, Harding et Kerr sont des actionnaires de Partners Limited.
- c) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 9 mars 2009, soit 11,50 \$ (14,96 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ US pour 1,3012 \$ CA), et le 10 mars 2010, soit 24,46 \$ (25,07 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ US pour 1,02491 \$ CA).
- d) Les données de cette colonne comprennent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp., mais excluent la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie B détenues par ces administrateurs. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.
- e) En novembre 2003, le conseil a approuvé une modification au régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 de la société afin d'interdire aux administrateurs indépendants de participer à ce régime, sauf en ce qui a trait aux options attribuées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs indépendants ne peuvent recevoir davantage d'options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A. Actuellement, quatre des candidats aux postes d'administrateurs indépendants proposés pour l'élection lors de l'assemblée détiennent des options attribuées avant novembre 2003, à savoir MM. Mintz, Lind, Gray et Taylor. Se reporter aux pages 35 et 36 de la présente circulaire pour obtenir de l'information sur les attributions en options aux administrateurs au 31 décembre 2009.
- f) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 10 mars 2010, soit 24,46 \$ (25,07 \$ CA selon le taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,00 \$ US pour 1,02491 \$ CA).
- g) M. Eytou était administrateur de Richtree Inc. jusqu'en octobre 2004, après quoi la société a émis un avis d'intention visant une proposition concordataire en février 2005. M^{me} Kempston Darkes était vice-présidente du groupe et présidente, Amérique latine, Afrique et Moyen-Orient de General Motors Corporation lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en juin 2009. M. Kerr était administrateur de Canwest Global Communications Corp. (« Canwest »), lorsque Canwest et certaines de ses filiales ont demandé et obtenu une ordonnance de protection contre leurs créanciers aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en octobre 2009. M. Liebman était administrateur de Tarragon Realty Corp. lorsque la société s'est placée sous la protection de la loi sur les faillites en vertu du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis, en janvier 2009. M. Taylor était administrateur de Noble China Inc. lorsqu'une proposition de restructuration officielle a été faite par la société aux termes de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada), en septembre 2003.
- h) L'âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs est de 65 ans.
- i) M. Cockwell détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 418 946 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 332 910 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation, de 5 385 actions ordinaires de Papiers Fraser Inc. et de 16 984 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Coutou détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 172 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Eytou détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 350 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Flatt détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 129 927 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 261 610 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation, de 1 000 actions ordinaires de Papiers Fraser Inc. et de 500 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Gray détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 1 822 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Harding détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 28 832 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 400 actions ordinaires de Papiers Fraser Inc. et de 300 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Kerr détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 163 224 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P., de 10 542 actions ordinaires de Papiers Fraser Inc. et de 300 actions ordinaires de Norbord Inc. M. Liebman détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 450 actions ordinaires et de 15 331 unités d'actions différées de Brookfield Properties Corporation. M. Lind détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 135 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. et de 5 850 actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation. M. McCain détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 24 150 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Mintz détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 90 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P. M. Pattison détient un droit de propriété réel ou exerce un contrôle à l'égard de 9 000 parts de société en commandite de Brookfield Infrastructure Partners L.P.

Présence des administrateurs

En 2009, le conseil d'administration et ses comités se sont réunis à 19 reprises au total. De ces réunions, cinq ont été des réunions régulières, notamment une réunion d'étude du plan d'affaires annuel de la société et du plan stratégique à long terme; cinq ont été des réunions extraordinaires, lesquelles ont été convoquées avec un préavis assez court afin de traiter de questions précises des affaires; cinq ont été des réunions du comité de vérification; trois ont été des réunions du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature; et deux autres ont été des réunions du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération. Les tableaux des pages 10 à 17 de la présente circulaire font état de la présence des administrateurs à ces réunions. Des réunions privées des administrateurs indépendants, sans la présence de la direction, ont été tenues après toutes les réunions régulières du conseil. Des réunions privées des comités du conseil, sans la présence de la direction, ont également été tenues après la plupart des réunions de comité.

3. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Sur la recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de Deloitte & Touche s.r.l. à titre de vérificateur externe de la société. Deloitte & Touche s.r.l., y compris les cabinets membres de Deloitte & Touche Tohmatsu ainsi que les membres respectifs de leur groupe (collectivement désignés comme « Deloitte & Touche »), est le principal vérificateur externe de la société et de ses filiales qui sont des émetteurs assujettis. Deloitte & Touche et ses sociétés remplacées agissent à titre de vérificateur externe de la société depuis 1981 de même qu'à titre de vérificateur externe de la plupart des filiales consolidées de la société. La nomination du vérificateur externe doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B qui votent à l'égard de la résolution.

Lors de tout scrutin qui peut être tenu pour la nomination du vérificateur externe, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à ces actions en faveur du renouvellement du mandat de Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, à titre de vérificateur externe de la société en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser les administrateurs à établir la rémunération devant lui être versée, sauf si l'actionnaire a précisé dans le formulaire de procuration ci-joint qu'il faut s'abstenir d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées par cette procuration en ce qui a trait à la nomination du vérificateur externe.

Honoraires du principal cabinet d'experts-comptables

Le total des honoraires facturés à la société et à ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 par Deloitte & Touche s'est élevé à environ 30,9 M\$, dont 29,8 M\$ correspondent à des honoraires des vérificateurs et à des honoraires liés à la vérification. À l'occasion, Deloitte & Touche fournit également des services d'experts-conseils et des services autres que de vérification à la société, à ses filiales ou à ses sociétés liées. En novembre 2002, le comité de vérification a adopté une politique ayant trait à la prestation de services autres que de vérification par le vérificateur externe de la société. Cette politique, qui est périodiquement révisée et mise à jour, exige l'approbation préalable du comité de vérification pour les services de vérification, les services liés à la vérification et les services autres que de vérification autorisés. Elle spécifie également un nombre de services qu'il est interdit au vérificateur externe de la société de fournir, notamment l'exécution par celui-ci de missions de préparation de l'information financière ainsi que de conception et de mise en œuvre de systèmes.

Le tableau qui suit donne de plus amples renseignements sur les honoraires facturés par Deloitte & Touche à la société et à ses filiales consolidées pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008, en dollars américains.

En millions de dollars	2009			2008		
	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total	Brookfield	Filiales de Brookfield	Total
Honoraires des vérificateurs	3,5	19,4	22,9	4,0	15,3	19,3
Honoraires pour services liés à la vérification	0,8	6,1	6,9	0,1	8,4	8,5
Honoraires pour services fiscaux	–	0,5	0,5	0,1	0,7	0,8
Tous les autres honoraires	0,1	0,5	0,6	0,2	0,3	0,5
Total des honoraires	4,4	26,5	30,9	4,4	24,7	29,1

Les honoraires des vérificateurs comprennent les honoraires pour des services qui sont normalement fournis par le vérificateur externe dans le cadre des dépôts réglementaires et prévus par la loi ou de missions, notamment les honoraires pour les services nécessaires à l'exécution d'une vérification ou d'un examen conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Cette catégorie comprend également des services qu'en principe seul le vérificateur externe peut raisonnablement fournir, notamment les lettres d'accord présumé, les vérifications prévues par la loi de sociétés ouvertes, de fonds de placement et d'états financiers relatifs aux financements visant des propriétés précises et aux emprunts de filiales, les services d'attestation, les consentements et l'aide fournie dans le dépôt de certains documents auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières et leur examen.

Les honoraires de services liés à la vérification se rapportent à la certification et aux services connexes, notamment les services de contrôle préalable, qui sont habituellement effectués par le vérificateur externe. Plus précisément, ces services comprennent, entre autres : de l'aide dans les préparations relatives au chapitre 404 de la loi Sarbanes-Oxley de 2002 (la « loi Sarbanes-Oxley »), la vérification des régimes d'avantages sociaux, le contrôle préalable dans le cadre de dépôts de titres et de regroupements et d'acquisitions d'entreprises, les services d'experts-conseils en comptabilité et les vérifications dans le cadre d'acquisitions, les services d'attestation qui ne sont pas prescrits par une loi ou un règlement, comme les rapports aux locataires concernant les frais d'occupation, et les services d'experts-conseils relatifs à la comptabilité financière et aux normes de présentation de l'information financière.

Les honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la préparation des déclarations fiscales et aux services de conseils en fiscalité. Parmi les autres honoraires, on retrouve les honoraires de traduction et les services de gestion des litiges et de soutien à la consultation.

Le comité de vérification a reçu des déclarations de Deloitte & Touche quant à l'indépendance de ce dernier et il a tenu compte des relations décrites ci-dessus pour arriver à la conclusion que Deloitte & Touche est indépendant de la société.

TROISIÈME PARTIE – ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise a trait aux activités du conseil d'administration, qui est élu par les actionnaires et est responsable envers ceux-ci. La gouvernance d'entreprise prend en considération le rôle des membres de la haute direction de la société qui sont nommés par le conseil d'administration et qui sont responsables de la gestion courante de la société. (Se reporter à la rubrique « Analyse de la rémunération », à la page 38 de la présente circulaire, pour une définition de « membre de la direction ».) Le conseil d'administration de la société encourage des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise qui visent à promouvoir le mieux-être à long terme et le développement continu de la société, tout en ayant comme objectif ultime les meilleurs intérêts à long terme de celle-ci et l'accroissement de la valeur pour tous les actionnaires.

Le conseil est d'avis que les politiques et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société, décrites ci-après, sont exhaustives et conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil est également d'avis que ces politiques et pratiques sont conformes aux exigences de la Bourse de New York et aux dispositions applicables en vertu de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat du conseil

Le conseil d'administration de Brookfield supervise la gestion des affaires de la société directement et par l'intermédiaire de ses trois comités permanents (les « comités »). En accomplissant ce mandat, le conseil agit en tout temps au meilleur des intérêts de la société. Les responsabilités du conseil d'administration et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans. La charte du conseil d'administration figure à l'annexe A, qui débute à la page 61 de la présente circulaire. Les chartes sont également publiées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Corporate Governance*.

Le mandat du conseil prévoit que celui-ci est responsable, entre autres, de ce qui suit :

- superviser l'ensemble du processus de planification stratégique à long terme de la société et examiner et approuver son plan d'affaires annuel;
- évaluer les principaux risques liés aux activités de la société et examiner, approuver et surveiller les systèmes en place en vue de gérer ces risques;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la société correspondent aux stratégies d'affaires et aux objectifs des actionnaires à long terme;
- nommer le chef de la direction, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;

- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;
- favoriser le bon fonctionnement du conseil d'administration;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la société, dont l'émission de titres d'emprunt et de titres de participation et la mise sur pied d'une politique appropriée en matière de dividendes.

Réunions du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration se réunissent au moins une fois par trimestre et tiennent d'autres réunions afin d'examiner des questions particulières ou lorsqu'ils jugent que cela est nécessaire. Les membres du conseil d'administration se réunissent également tous les ans afin d'examiner le plan d'affaires annuel de la société, lequel comprend la stratégie à long terme de la société. En 2009, cinq réunions régulières ont été tenues, notamment une réunion ayant servi à passer en revue le plan d'affaires annuel de la société et la stratégie à long terme, et cinq réunions extraordinaires ayant servi à examiner des initiatives stratégiques particulières. Le conseil a également tenu une séance d'information et de discussion sur la rémunération de la haute direction en 2009. Cinq réunions régulières, y compris une réunion portant sur le plan d'affaires annuel et la stratégie sont prévues pour 2010. La périodicité des réunions et les points à l'ordre du jour peuvent être modifiés selon les occasions qui se présentent ou les risques auxquels la société doit faire face. L'ordre du jour des réunions régulières du conseil est préparé par le président du conseil, avec la contribution du chef de la direction et du chef de la direction financière, et est passé en revue par l'administrateur principal avant qu'il ne soit distribué aux membres du conseil.

Réunions des administrateurs sans la direction

Des réunions privées des administrateurs indépendants sont tenues, sans la présence de la direction, après toutes les réunions régulières et extraordinaires du conseil si l'administrateur principal le juge nécessaire. Ces réunions privées sont présidées par l'administrateur principal de la société, qui présente ensuite un rapport au président du conseil et au chef de la direction concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction. Des réunions privées des comités sont également tenues, sans la présence de la direction, après la plupart des réunions de comité. Ces réunions privées sont présidées par le président du comité, qui présente ensuite un rapport au membre de la direction approprié concernant toute question qui exige que des mesures soient prises par la direction.

Taille et composition du conseil

Le conseil d'administration compte 16 administrateurs. La société estime qu'il s'agit d'un nombre approprié à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité de ses activités et de la nécessité de rassembler des expériences et des antécédents variés dans le but de garantir l'efficacité et l'efficience du conseil d'administration.

La société a deux catégories d'actions participatives en circulation :

- les actions à droit de vote limité de catégorie A;
- les actions à droit de vote limité de catégorie B.

Les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A sont autorisés à élire la moitié du conseil et les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B sont autorisés à élire l'autre moitié du conseil. La société a recours à une élection par droits de vote cumulatifs, ce qui permet aux actionnaires de cumuler leurs votes pour l'élection des administrateurs. Se reporter à la rubrique « Élection des administrateurs par droits de vote cumulatifs », à la page 8 de la présente circulaire, pour obtenir plus de renseignements sur les droits de vote cumulatifs.

Administrateurs indépendants

Conformément à une politique du conseil d'administration, au moins la majorité des administrateurs du conseil doivent être indépendants, afin que les intérêts du conseil demeurent alignés sur ceux de ses actionnaires. Le tableau suivant décrit la situation d'indépendance des candidats aux postes d'administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010.

	Situation d'indépendance des candidats aux postes d'administrateurs			Raison expliquant la situation d'administrateur lié
	Indépendant	Lié	Membre de la direction	
Jack L. Cockwell		✓		M. Cockwell est actionnaire de Partners Limited.
Marcel R. Coutu	✓			
J. Trevor Eyton	✓			
J. Bruce Flatt		✓	✓	M. Flatt est actionnaire de Partners Limited, ainsi qu'associé directeur principal et chef de la direction de la société
James K. Gray	✓			
Robert J. Harding		✓		M. Harding est actionnaire de Partners Limited.
Maureen Kempston Darkes	✓			
David W. Kerr		✓		M. Kerr est actionnaire de Partners Limited.
Lance Liebman	✓			
Philip B. Lind	✓			
G. Wallace F. McCain	✓			
Frank J. McKenna	✓			
Jack M. Mintz	✓			
Patricia M. Newson	✓			
James A. Pattison	✓			
George S. Taylor	✓			

La société sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Après l'examen de ces renseignements, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande au conseil un verdict précis quant à l'indépendance de ses membres. En se fondant sur ces verdicts, le conseil estime que 12 des 16 candidats aux postes d'administrateurs proposés pour l'élection lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010, ce qui constitue 75 % des membres du conseil, sont indépendants selon les critères énoncés précédemment. Ces candidats indépendants comprennent 12 administrateurs sortants : Marcel Coutu, Trevor Eyton, James Gray, Maureen Kempston Darkes, Lance Liebman, Philip Lind, Wallace McCain, Frank McKenna, Jack Mintz, Patricia Newson, James Pattison et George Taylor. Le conseil estime que ces 12 candidats indépendants sont libres de tout intérêt d'affaires découlant de relations actuelles ou récentes avec le principal actionnaire de la société, Partners Limited, ou ses actionnaires.

Les quatre autres administrateurs proposés comme candidats, à savoir Jack Cockwell, Bruce Flatt, Robert Harding et David Kerr, qui représentent 25 % des membres du conseil, sont considérés comme des administrateurs liés, car ils possèdent ou ont possédé récemment des intérêts dans la société ou dans son principal actionnaire, Partners Limited. M. Flatt exerce les fonctions de chef de la direction de la société. MM. Cockwell, Flatt, Harding et Kerr sont des actionnaires de Partners Limited.

De l'information sur chacun des 16 candidats proposés pour l'élection lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010 figure aux pages 10 à 17 de la présente circulaire.

Domaines de compétences des administrateurs

La société tente de s'assurer que le conseil d'administration est composé d'administrateurs ayant les compétences nécessaires pour assurer la gouvernance efficace de la société et donner des avis stratégiques à la direction. Chaque année, la société sonde les administrateurs sortants et tout autre administrateur dont la candidature est proposée afin de déterminer leurs domaines de compétences en fonction des facteurs suivants :

- est actuellement ou a été récemment chef de la direction d'une société ouverte;
- a de l'expérience en matière d'initiatives de croissance;
- possède des connaissances en matière de gouvernement et de politique publique;
- possède des compétences en matière de gouvernance de conseil;
- possède une acuité financière, notamment une expérience à titre de membre de la haute direction en comptabilité financière et communication de l'information financière;
- possède une acuité juridique;
- possède une expérience à l'échelle internationale, plus précisément dans les pays où la société a des installations;
- a de l'expérience dans un ou plusieurs secteurs d'activité.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine les résultats de ce sondage et s'en sert comme base pour cerner les domaines de compétences additionnels dont il faut tenir compte lors du recrutement de nouveaux administrateurs. Les domaines de compétences clés des 16 candidats proposés pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010 sont énumérés aux pages 10 à 17 de la présente circulaire.

Conseils d'administration interdépendants

Aucun des administrateurs indépendants de la société ne siège à un autre même conseil d'administration.

Trois des administrateurs liés du conseil représentent les intérêts de la société auprès des conseils d'administration de certaines de ses sociétés liées en exploitation. Ainsi, MM. Cockwell et Flatt représentent la société au conseil de Brookfield Properties Corporation, et MM. Cockwell et Harding la représentent au conseil de Norbord Inc. M. Cockwell représente également la société au conseil d'Énergie renouvelable Brookfield inc., où il siège avec M. Gray, qui est un administrateur indépendant.

La société estime que la présence de ces administrateurs liés aux conseils de ses sociétés liées représente une part importante du rôle que la société doit jouer à l'égard de la surveillance de ses placements et qu'elle ne crée pas de conflit avec leur rôle d'administrateurs de la société. MM. Cockwell, Flatt et Harding ne reçoivent aucune rémunération pour leurs rôles de membres du conseil et de membres de comités de ces sociétés. Un paiement global a été versé par Norbord Inc. à la société pour les services rendus par MM. Cockwell et Harding.

Par l'entremise de ses administrateurs qui siègent aux conseils de ses sociétés liées, la société s'efforce de contribuer activement à la formulation des stratégies à long terme de ces sociétés, à l'examen de leurs plans de planification de la relève pour la direction et à l'évaluation de leur rendement par rapport aux plans d'affaires approuvés de ces sociétés liées. Par l'entremise de ces représentants, la société s'efforce de protéger les intérêts de ses actionnaires en participant aux décisions de ses sociétés liées à l'égard de l'émission d'actions sur le capital autorisé, du paiement de dividendes et de l'utilisation optimale des ressources en capital.

Orientation et formation des administrateurs

Une trousse complète d'orientation est remise aux nouveaux administrateurs au moment de leur élection ou nomination au conseil. Une période est réservée à toutes les réunions régulières du conseil pour des présentations portant sur différents domaines d'activité de la société, données par les membres de la direction responsables de ces activités ou qui sont familiers avec celles-ci. Des visites des lieux sont organisées annuellement afin de fournir une occasion aux administrateurs d'en apprendre davantage sur les activités les plus importantes de la société. Les administrateurs sont invités à faire des suggestions à l'égard des sujets de discussion ou des présentations spéciales aux réunions régulières du conseil et lors de la session annuelle portant sur le plan d'affaires et la stratégie. Des soupers à l'intention des administrateurs sont tenus avant ou immédiatement après la plupart des réunions régulières du conseil, auxquelles la haute direction est présente. Il s'agit d'une occasion de discuter de manière informelle et d'assister à des présentations de la direction sur des sujets choisis.

Renouvellement des membres du conseil

La société n'impose pas d'âge obligatoire pour le départ à la retraite des administrateurs. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine plutôt la composition du conseil régulièrement en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil. Huit nouveaux administrateurs se sont joints au conseil au cours des huit dernières années.

Responsabilités des administrateurs

Le conseil a adopté une charte des responsabilités des administrateurs, qui définit les exigences de la société quant aux compétences personnelles et professionnelles, à l'actionnariat, à la présence aux réunions, aux conflits d'intérêts, aux changements de circonstances et aux démissions de ces administrateurs. Les administrateurs sont tenus de prévoir les éventuels conflits d'intérêts lorsque des questions sont soumises au conseil ou à ses comités, de les signaler au président du conseil ou du comité et de s'abstenir de voter sur ces questions. Les administrateurs sont aussi tenus de remettre leur démission au président du conseil ou à l'administrateur principal s'ils ne sont plus en mesure de se présenter à 75 % des réunions régulières du conseil, s'ils se trouvent engagés dans un différend d'ordre juridique, réglementaire ou de nature semblable, s'ils acceptent de nouvelles responsabilités ou s'ils font l'objet d'un changement de circonstances personnelles ou professionnelles pouvant nuire à la société ou à la capacité des administrateurs de s'acquitter de leurs tâches. Cette charte est révisée annuellement et un exemplaire est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Corporate Governance*. De plus amples renseignements sur les exigences en matière d'actionnariat des administrateurs sont fournis sous la rubrique « Exigences en matière d'actionnariat et d'unités d'options différées », qui commence à la page 37 de la présente circulaire.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration est d'avis que ses comités contribuent à son bon fonctionnement et aident à s'assurer que les opinions des administrateurs indépendants sont bien représentées.

Le conseil compte trois comités :

- le comité de vérification;
- le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature;
- le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération »).

Les responsabilités de ces trois comités sont définies dans des chartes écrites, qui sont révisées et approuvées tous les ans par le conseil d'administration. Les chartes de ces comités et la description des tâches des présidents des comités sont publiées sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Corporate Governance*. Le conseil a pour politique que tous les membres de ces trois comités doivent être des administrateurs indépendants, comme il est décrit ci-dessus. À l'occasion, des comités spéciaux peuvent être formés afin d'examiner des questions ou des opérations particulières. Bien que le conseil d'administration demeure responsable de l'ensemble des questions liées à la gouvernance d'entreprise, le comité de vérification, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et le comité de la rémunération ont tous des responsabilités précises à l'égard de certains aspects de la gouvernance d'entreprise qui s'ajoutent à leurs autres responsabilités, comme il est décrit ci-après.

Comité de vérification

Le comité de vérification est responsable d'assurer le contrôle des systèmes et des processus de la société touchant l'information financière, la gestion des risques et les contrôles internes, de même que du rendement des vérificateurs externes et internes de la société. Il est aussi responsable de l'examen de certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la société. Le comité de vérification est également responsable de la recommandation au conseil du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination du vérificateur externe de la société et de l'approbation de l'exécution par le vérificateur externe de tout mandat autre que de vérification. Le comité de vérification se réunit régulièrement en privé avec les vérificateurs externes et internes de la société, sans la présence de la direction, afin d'examiner des questions particulières, au besoin. Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises en 2009 et une fois en 2010, jusqu'à présent.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité de vérification de la société doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par la loi Sarbanes-Oxley, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la société sera leurs jetons de présence. En février 2007, le comité de vérification a adopté une exigence aux termes de laquelle tous les administrateurs sont tenus de mentionner toute forme de lien avec un vérificateur interne ou externe actuel ou antérieur de la société, à quoi s'ajoute l'exigence actuelle de signaler au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature toute relation professionnelle ou d'emploi avec cette personne, afin que ce comité puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

Le 10 mars 2010, le comité de vérification se composait de quatre administrateurs, à savoir Marcel Coutu (président), Jack Mintz, Patricia Newson et George Taylor, qui répondaient tous aux critères d'indépendance additionnels énumérés précédemment. Le conseil estime que les quatre membres du comité de vérification ont des compétences financières et a désigné MM. Coutu, Taylor et M^{me} Newson à titre d'experts financiers du comité de vérification. MM. Coutu, Mintz et Taylor ainsi que M^{me} Newson ont siégé au comité de vérification tout au long de 2009.

Pour obtenir plus de renseignements sur le comité de vérification conformément à la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à notre notice annuelle de 2009, laquelle se trouve sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature

Il incombe au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, en collaboration avec le président du conseil et l'administrateur principal, d'évaluer chaque année la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir son énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni trois fois en 2009 et une fois en 2010, jusqu'à présent.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs. Le conseil a établi des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel, lesquelles prennent la forme de questionnaires, d'entrevues en privé avec chacun des administrateurs menées par le président ou l'administrateur principal (ou les deux) et d'un rapport du président du conseil de la société au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature est également responsable de l'examen des états de service des candidats proposés à l'élection ou à la nomination au conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats proposés à la nomination pour l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Pour ce faire, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature maintient continuellement à jour une liste de candidats afin de garantir que les candidats exceptionnels qui possèdent les compétences nécessaires pourront être rapidement ciblés pour combler les postes à pourvoir, autant prévus qu'imprévus. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil afin de s'assurer qu'ils disposent de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences et d'autres facteurs définis par le conseil qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature examine, au moins une fois l'an, la composition des comités du conseil afin de s'assurer que leur composition est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent régulièrement. Le comité consulte ainsi le président du conseil et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité. Le chef de la direction de la société ne participe pas à ce processus.

En date du 10 mars 2010, le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature se composait des quatre administrateurs suivants : Frank McKenna (président), Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip Lind, qui sont tous des administrateurs indépendants. M. McKenna tient également le rôle d'administrateur principal du conseil.

Comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération

Il incombe au comité de la rémunération d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la direction dans l'ensemble, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et soumet les résultats à cet effet au conseil. Le comité de la rémunération s'est réuni deux fois en 2009 et une fois en 2010, jusqu'à présent.

Le conseil a appliqué également au comité de la rémunération le critère d'indépendance plus rigoureux à l'égard de la rémunération décrit ci-dessus (relativement au comité de vérification), bien qu'il ne soit pas tenu de le faire. En février 2007, le conseil a restreint les critères de nomination au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers des membres du comité exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte, d'une société de personnes, d'une fiducie ou de toute autre entité.

En date du 10 mars 2010, le comité de la rémunération se composait des cinq administrateurs suivants : Lance Liebman (président), James Gray, Maureen Kempston Darkes, Wallace McCain et James Pattison, qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes de la définition plus restreinte qui figure ci-dessus. Seul un des cinq membres du comité de la rémunération, M. James Pattison, exerce actuellement les fonctions de chef de la direction. MM. Gray, Liebman, McCain et Pattison ainsi que M^{me} Kempston Darkes ont siégé au comité de la rémunération tout au long de 2009.

Pour ajouter à l'information à fournir sur les responsabilités et les activités des comités du conseil, chaque comité a présenté un rapport qui souligne ses réalisations en 2009. Ces rapports commencent à la page 30 de la présente circulaire.

ÉVALUATION DU CONSEIL, DES COMITÉS ET DE CHACUN DES ADMINISTRATEURS

Le conseil est d'avis que des processus d'évaluation réguliers définis en bonne et due forme accroissent le rendement du conseil dans son ensemble, de même que le rendement de ses comités et de chacun de ses administrateurs. Chaque année, un sondage portant sur l'efficacité du conseil et de ses comités et sollicitant des commentaires et des suggestions quant aux domaines laissant place à l'amélioration est envoyé aux administrateurs. Les résultats de ce sondage sont examinés par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, qui fait des recommandations au conseil au besoin. Chaque administrateur reçoit une liste de questions auxquelles il doit répondre à des fins d'autoévaluation. Le président du conseil ou l'administrateur principal (ou les deux) rencontre en privé annuellement chaque administrateur pour discuter des activités du conseil et de ses comités et pour commenter la contribution de chaque administrateur. Le président du conseil et l'administrateur principal font rapport au comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature quant à ces rencontres, et leur rapport sert de base de référence dans la recommandation possible de l'administrateur comme candidat à l'élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Postes du conseil

Les postes de président du conseil et de chef de la direction sont distincts et sont occupés respectivement par Robert Harding et Bruce Flatt. Comme le président du conseil est un administrateur lié, le conseil a également nommé un administrateur principal indépendant, Frank McKenna, qui est également le président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature. Le conseil a adopté des descriptions écrites des tâches incombant au président du conseil, au président du conseil du groupe, à l'administrateur principal et au chef de la direction, qui sont résumées ci-dessous, ainsi que les descriptions des tâches des présidents des comités. Ces descriptions de tâches sont passées en revue tous les ans par le conseil puis affichées sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Corporate Governance*.

Le président du conseil gère les activités du conseil et s'assure que les tâches énoncées dans sa charte sont exécutées avec efficacité par le conseil et ses comités. En outre, les tâches suivantes relèvent du président du conseil : établir l'ordre du jour de chaque réunion du conseil en consultant l'administrateur principal, le chef de la direction et le chef de la direction financière; s'assurer que les administrateurs reçoivent l'information nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches; veiller à ce que la structure des comités soit adéquate et faire des recommandations initiales à des fins de nominations aux comités; s'assurer, en collaboration avec l'administrateur principal, le chef de la direction et le chef de la direction financière, qu'un système adéquat d'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel soit en place et travailler en collaboration avec le chef de la direction et la haute direction de la société afin de contrôler les progrès réalisés en ce qui a trait à la planification stratégique, à la mise en œuvre de politiques et à la planification de la relève.

Le président du conseil du groupe fournit des conseils au chef de la direction de la société concernant les tendances de l'industrie, coordonne les relations avec les conseils consultatifs et les conseils d'administration des sociétés filiales de la société et préside divers comités des ressources humaines des conseils de ces filiales.

L'administrateur principal préside toutes les rencontres privées des administrateurs indépendants du conseil et il est chargé de s'assurer que les questions soulevées au cours de ces réunions seront étudiées avec la direction de la société et traitées en temps voulu. L'administrateur principal collabore avec le président du conseil en ce qui a trait à l'ordre du jour de chaque réunion du conseil et, en collaboration avec celui-ci, s'assure qu'un système adéquat d'évaluation du rendement du conseil dans son ensemble, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel est en place. L'administrateur principal voit également à la bonne communication entre les administrateurs indépendants, le président du conseil et les autres administrateurs.

Le chef de la direction dirige la société et, conformément aux politiques et aux lignes directrices approuvées par le conseil, gère les activités de la société et supervise la réalisation de son plan stratégique. En outre, les tâches suivantes relèvent du chef de la direction : la présentation d'un plan stratégique annuel de la société au conseil à des fins d'approbation; la présentation des plans d'immobilisations et d'exploitation visant à mettre en œuvre les stratégies approuvées de façon continue au conseil à des fins d'approbation; la prise en charge du rôle de principal porte-parole de la société; la présentation d'une évaluation annuelle de la haute direction et des plans de relève au conseil à des fins d'approbation; la recommandation de la nomination ou du congédiement de tout membre de la haute direction de la société, à l'exception du président du conseil et du président du conseil du groupe, ainsi que, conjointement avec le chef de la direction financière, l'assurance que des contrôles et des procédures sont en place pour garantir l'exactitude et la fidélité de l'information financière de la société et des renseignements qu'elle communique au public.

Relations de la direction avec le conseil

La responsabilité de la direction comprend la protection des actifs de la société et la création de valeur à long terme. Si le rendement de la direction se révèle inadéquat, le conseil a la responsabilité d'apporter des changements qui permettront à la société de réaliser un rendement satisfaisant. Les principes de gouvernance de Brookfield visent à encourager l'autonomie et la prise de décision efficace de la part de la direction, tout en s'assurant que le conseil d'administration de la société et ses comités effectuent un suivi minutieux.

La haute direction de la société fait rapport au conseil d'administration et est responsable devant celui-ci. Le chef de la direction de la société, Bruce Flatt, est également membre du conseil. Au cours de ses réunions, le conseil s'entretient régulièrement en privé avec les membres de la haute direction des échelons supérieurs, sans que les autres membres de la direction soient présents. Le conseil se réunit également à la fin de chaque réunion régulière du conseil sans la présence des membres de la direction et des administrateurs liés, sous la supervision de l'administrateur principal. Ces réunions privées ont été tenues six fois en 2009 et une fois en 2010, jusqu'à présent.

Les administrateurs qui sont membres de la direction et les autres administrateurs liés ne siègent pas aux comités du conseil. Ils n'assistent aux réunions des comités que sur invitation des présidents des comités en question. Les comités se réunissent également sans ces administrateurs, à la fin de la plupart des réunions de comité.

Responsabilités de la direction

Le conseil d'administration estime qu'il est important d'élaborer un plan d'affaires annuel qui garantit la compatibilité des opinions des actionnaires, du conseil et de la direction à l'égard de l'orientation stratégique et des objectifs de rendement de la société, de même que l'utilisation efficace de ses capitaux propres. Une réunion du conseil est tenue chaque année afin d'examiner les initiatives stratégiques et le plan d'affaires annuel soumis par la haute direction. L'approbation du plan d'affaires annuel par le conseil accorde à la haute direction le mandat de mener les activités de la société conformément aux modalités du plan, tout en sachant qu'elle a l'appui nécessaire du conseil. Les écarts importants par rapport au plan d'affaires annuel sont rapportés au conseil et étudiés par celui-ci.

Renseignements fournis au conseil et aux comités

Les renseignements que la direction soumet aux administrateurs sont considérés comme essentiels à l'efficacité de ces derniers. Outre les rapports présentés au conseil et à ses comités à l'occasion de leurs réunions ordinaires et extraordinaires, les administrateurs sont également informés par la direction en temps opportun des développements de la société et des décisions clés prises par la direction quant à l'application du plan stratégique de la société et à la réalisation des objectifs de celle-ci. Les administrateurs évaluent annuellement la qualité, l'intégralité et la rapidité de publication des renseignements fournis au conseil par la direction. Un programme d'initiation et de perfectionnement est en place pour les nouveaux administrateurs.

POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION ET DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La société a adopté une politique en matière de communication de l'information et des procédures de présentation de l'information qui résument ses politiques et pratiques en matière de présentation de renseignements importants aux investisseurs, aux analystes et aux médias. L'objectif de cette politique consiste à s'assurer que les communications de la société avec la communauté financière se font en temps opportun, soient conséquentes et soient conformes à toutes les lois sur les valeurs mobilières applicables. Cette politique en matière de présentation de l'information est examinée chaque année par le conseil d'administration, puis affichée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Conduct Guidelines*.

La société s'efforce de renseigner ses actionnaires quant à ses progrès au moyen d'un rapport annuel exhaustif, de rapports intermédiaires trimestriels et de communiqués ponctuels. Elle propose également un site Web qui fournit des renseignements sommaires sur la société et un accès rapide à ses rapports, communiqués et documents légaux publiés, de même qu'à des renseignements supplémentaires fournis aux analystes et investisseurs. Les administrateurs et les membres de la direction se réunissent avec les actionnaires de la société à l'assemblée annuelle des actionnaires et il est possible de leur poser des questions en tout temps. Les actionnaires qui souhaitent communiquer avec le président du conseil, l'administrateur principal ou d'autres membres du conseil peuvent le faire directement ou par l'entremise de la secrétaire générale de Brookfield.

La société offre également un programme de relations avec les investisseurs qui sert à répondre rapidement aux demandes. La direction se réunit régulièrement avec des analystes en placement et des conseillers financiers, en plus de présenter des conférences téléphoniques trimestrielles et des diffusions sur le Web permettant de discuter des résultats financiers de la société. La société s'efforce également de veiller à ce que les médias soient informés des faits nouveaux en temps opportun et à ce qu'ils aient la possibilité de rencontrer les porte-parole désignés de la société et de discuter de ces faits nouveaux avec eux.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES AFFAIRES

La société a toujours eu pour politique d'exercer toutes ses activités conformément aux normes d'honnêteté et d'intégrité les plus élevées et dans le respect de toutes les exigences légales. En février 2003, le conseil d'administration a approuvé le code de déontologie des affaires (le « code ») se rapportant aux administrateurs, aux membres de la direction et aux employés de la société et de ses filiales en propriété exclusive. Le code établit des normes explicites de comportement et de pratique et exige de tous les administrateurs, membres de la direction et employés qu'ils consignent par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer. De plus, le code est mis à jour périodiquement, selon les besoins, afin de tenir compte des changements dans les activités de la société et de l'évolution des normes et des pratiques. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés reçoivent un exemplaire du code lorsqu'ils entrent au service de la société, et sont tenus périodiquement de renouveler leur engagement à s'y conformer.

Le code est révisé tous les ans par le conseil d'administration et mis à jour lorsqu'il y a lieu. Le conseil d'administration surveille la conformité au code par l'entremise du comité de vérification, qui reçoit régulièrement du vérificateur interne des rapports sur la conformité au sein de la société.

Le code est publié sur le site Web de la société, à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Corporate Information*, sous *Conduct Guidelines*, et a été déposé sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de vérification et la description des tâches du président du comité de vérification peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate Information, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité de vérification supervise la façon dont Brookfield présente et communique son information financière, gère les risques auxquels elle est exposée et se conforme aux lois et aux règlements applicables.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de vérification en 2009 conformément à sa charte :</p> <p>Présentation de l'information financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des états financiers annuels et intermédiaires, des rapports du vérificateur externe, du rapport de gestion, des communiqués de presse financiers, des attestations des membres de la direction et de tous les autres documents d'information comportant des renseignements financiers importants, vérifiés ou non vérifiés; ✓ Examen du caractère adéquat des conventions et des méthodes comptables et des modifications de celles-ci; ✓ Examen des systèmes et des procédures utilisés dans la préparation des états et des rapports financiers; ✓ Surveillance de l'efficacité des procédures et des contrôles relatifs à l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière; ✓ Examen des rapports de la direction sur les progrès de la société concernant son adoption des normes internationales d'information financière. <p>Vérificateur externe</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recommandation du cabinet de comptables agréés à mettre en candidature aux fins de la nomination du vérificateur externe par les actionnaires de la société; ✓ Évaluation du rendement du vérificateur externe; ✓ Examen et approbation de la mission et des honoraires proposés par le vérificateur externe pour l'exercice; ✓ Surveillance de l'indépendance du vérificateur externe et réception du rapport de ce dernier à cet égard, y compris la communication de toutes les missions relatives à des services autres que de vérification fournis à la société et des honoraires connexes; ✓ Examen et approbation de la politique de la société à l'égard de l'embauche d'associés et d'employés, actuels et anciens, du vérificateur externe; ✓ Examen de l'étendue de la vérification projetée, des domaines qui devaient faire l'objet d'une attention particulière et des seuils d'importance relative que l'on se proposait d'utiliser; ✓ Examen des résultats de la vérification et analyse de l'opinion du vérificateur externe sur les contrôles comptables de la société et la qualité de la présentation de son information financière; ✓ Examen et approbation des services autres que de vérification fournis par le vérificateur externe; ✓ Examen et approbation de la politique de la société en matière de services de vérification et autres que de vérification; ✓ Surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre le vérificateur externe, la direction et le comité de vérification; ✓ Examen des rapports présentés par le vérificateur externe à la direction sur les questions de contrôle interne soulevées dans le cadre de ses travaux de vérification et de certification.
	<p>Vérificateur interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des activités du vérificateur interne et de ses rapports, y compris les vérifications terminées, les plans de suivi concernant les questions non réglées qui ont été soulevées et d'autres priorités; ✓ Examen du rendement du vérificateur interne; ✓ Examen et approbation du plan de vérification triennal du vérificateur interne.
	<p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance des risques financiers de la société; ✓ Examen des rapports réguliers sur les systèmes de gestion des risques de la société, ses procédures et activités et la conformité à ses politiques de gestion des risques. <p>Conformité aux lois et aux règlements applicables</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des rapports de la direction sur la conformité de la société aux exigences des lois et des règlements applicables.

	<p>Compétences financières des membres du comité de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation des compétences financières de chacun des membres du comité de vérification. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité de vérification; ✓ Examen et approbation du rapport de comité de vérification compris dans la circulaire d'information de la direction de 2009; ✓ Examen du programme de travaux annuel du comité de vérification; ✓ Surveillance des activités de gouvernance et de contrôle de la société liées aux responsabilités du comité de vérification; ✓ Examen des couvertures d'assurance de la société; ✓ Examen de la politique en matière de placement, de trésorerie et de gestion du risque de la société; ✓ Examen du caractère approprié des dépenses de la haute direction; ✓ Surveillance de la qualité de la fonction financière de la société et de son harmonisation avec l'ampleur et l'étendue des activités de la société; ✓ Examen du rendement du fonds de placement privé géré par la société; ✓ Rencontre privée avec le vérificateur externe, le vérificateur interne et la direction après la plupart des réunions régulières.
MEMBRES	<p>Marcel R. Coutu, <i>président</i> Jack M. Mintz Patricia M. Newson George S. Taylor</p>
COMPÉTENCES FINANCIÈRES	Tous les membres ont des « compétences financières », conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). Trois membres sont désignés à titre d'experts financiers.
INDÉPENDANCE	Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le comité de vérification comme l'exige la partie 5 du *Règlement 52-110*, se reporter à notre notice annuelle de 2009, laquelle peut être consultée sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Honoraires des vérificateurs

Se reporter à la page 19 de la présente circulaire pour obtenir une description des honoraires que Deloitte & Touche a reçus en contrepartie des services fournis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises en 2009. De plus, le président du comité de vérification rencontre régulièrement le vérificateur externe, le vérificateur interne et la direction.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de vérification : Marcel R. Coutu, *président*, Jack M. Mintz, Patricia M. Newson et George S. Taylor.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DES MISES EN CANDIDATURE

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et la description des tâches du président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate Information, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature supervise la démarche de Brookfield en matière de gouvernance d'entreprise.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2009 conformément à sa charte :</p> <p>Composition et rendement du conseil et de ses comités</p> <p>i) Mise en candidature des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen de la taille et de la composition du conseil d'administration et de ses comités; ✓ Examen des compétences et des aptitudes représentées au conseil et des aptitudes que les administrateurs et le conseil dans son ensemble doivent posséder; ✓ Maintien d'une liste à jour de candidats aux postes d'administrateurs; ✓ Approbation de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A et de huit candidats aux postes d'administrateurs devant être élus par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie B. <p>ii) Évaluation du conseil, de ses comités et de chacun des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen du rendement du conseil, des comités et de chacun des administrateurs; ✓ Examen du processus d'évaluation du rendement du conseil et de chacun des administrateurs; ✓ Examen et approbation des nominations des membres actuels des comités. <p>Rémunération des administrateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des exigences en matière d'actionariat et d'unités d'actions différées des administrateurs. <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise de la société et d'autres renseignements sur la gouvernance d'entreprise aux fins d'inclusion dans la circulaire d'information de la direction de 2009. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation du rapport du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature compris dans la circulaire d'information de la direction de 2009. ✓ Examen et approbation du code de déontologie des affaires, de la politique sur les opérations personnelles, de la politique en matière de présentation de l'information de la société et de la politique en matière de placement, de trésorerie et de gestion du risque de la société; ✓ Évaluation des chartes du conseil et des comités, de la description des tâches du conseil et de la charte des responsabilités des administrateurs; ✓ Examen et approbation d'un formulaire d'entente d'indemnisation des administrateurs.
<p>MEMBRES</p>	<p>Frank J. McKenna, <i>président</i> J. Trevor Eyton Lance Liebman Philip B. Lind</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature s'est réuni à trois reprises en 2009.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature : Frank J. McKenna, *président*, J. Trevor Eyton, Lance Liebman et Philip B. Lind.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES EN PERSONNEL DE DIRECTION ET DE LA RÉMUNÉRATION

<p>MANDAT</p> <p><i>La charte du comité de la rémunération et la description des tâches du président du comité de la rémunération peuvent être consultées à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique Corporate Information, sous Corporate Governance.</i></p>	<p>Le comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération (le « comité de la rémunération ») supervise la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield.</p> <p>Les renseignements suivants constituent un sommaire des travaux effectués par le comité de la rémunération en 2009 conformément à sa charte :</p> <p>Planification de la relève</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et évaluation de la planification des ressources en personnel de direction de la société; ✓ Examen et évaluation du rendement des membres de la haute direction; ✓ Évaluation des candidats qui pourraient assurer la relève des membres de la haute direction. <p>Principes de rémunération de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen des principes de rémunération de la société; ✓ Examen des politiques de rémunération de la société relatives à l'harmonisation des intérêts des membres de la direction et des actionnaires; ✓ Évaluation de l'harmonisation des intérêts des membres du comité de la rémunération par l'intermédiaire de participations dans les capitaux propres et de la création de valeur à long terme pour les actionnaires. <p>Nomination et rémunération des membres de la haute direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la rémunération des membres de la haute direction; ✓ Examen du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des paiements aux membres de la haute direction effectués dans le cadre de divers scénarios de rendement; ✓ Examen et approbation des attributions aux termes du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction et des régimes d'actionnariat à long terme; ✓ Examen et recommandation aux fins de l'approbation par les actionnaires d'un nouveau régime d'options sur actions à l'intention de la direction. <p>Rendement, évaluation et rémunération du chef de la direction</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Évaluation du rendement du chef de la direction en 2008; ✓ Examen des principales priorités du chef de la direction pour 2009; ✓ Examen et approbation de la rémunération du chef de la direction. <p>Communication de l'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation aux fins de la recommandation au conseil du rapport sur la rémunération de la direction de 2009 qui doit figurer dans la circulaire d'information de la direction de 2009. <p>Autres fonctions et responsabilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Examen et approbation de la charte du comité de la rémunération; ✓ Examen et approbation de la description des tâches du chef de la direction; ✓ Examen et approbation du présent rapport du comité de la rémunération compris dans la circulaire d'information de la direction de 2009.
<p>MEMBRES</p>	<p>Lance Liebman, <i>président</i> James K. Gray Maureen Kempston Darkes G. Wallace F. McCain James A. Pattison</p> <p>Le conseil a resserré les critères d'admissibilité au comité de la rémunération en exigeant qu'au plus le tiers de ses membres exercent les fonctions de chef de la direction d'une société ouverte.</p>
<p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Tous les membres répondent aux normes d'indépendance approuvées par le conseil, lesquelles sont tirées des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise des ACVM.</p>

Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2009.

Le présent rapport a été adopté et approuvé par les membres du comité de la rémunération : Lance Liebman, *président*, James K. Gray, Maureen Kempston Darkes, G. Wallace F. McCain et James A. Pattison.

QUATRIÈME PARTIE – RAPPORT SUR L’ACTIONNARIAT ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la société qui ne sont pas membres de la direction de celle-ci ou de sociétés liées sont en droit de recevoir des jetons de présence annuels de 131 533 \$ (150 000 \$ CA). Le président du comité de vérification et l'administrateur principal touchent chacun des jetons de présence annuels additionnels de 21 922 \$ (25 000 \$ CA) et de 30 691 \$ (35 000 \$ CA), respectivement. Le président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature et le président du comité de la rémunération reçoivent chacun des jetons de présence annuels additionnels de 13 153 \$ (15 000 \$ CA). Le président du conseil et le président du conseil du groupe ont reçu des jetons de présence annuels et des avantages comme tous les autres employés de la société, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous. Aucune autre rémunération régulière n'est versée aux membres du conseil, notamment des honoraires pour leur présence aux réunions du conseil et des comités ou une rémunération pour leur participation comme membres de comités permanents du conseil.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature, évalue de temps à autre la rémunération payée aux administrateurs indépendants de la société en tenant compte de la complexité des activités de la société, des risques et responsabilités qu'implique le fait d'être administrateur de la société, de l'obligation de prendre part aux réunions régulières et extraordinaires du conseil, de la participation souhaitée aux réunions des comités du conseil et de la rémunération payée aux administrateurs de sociétés comparables. La rémunération des administrateurs a été révisée par le conseil pour la dernière fois en 2008.

En 2009, les administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, ont ensemble reçu une rémunération des administrateurs annuelle totalisant 2 279 092 \$. Ce montant comprend une rémunération en espèces de 863 730 \$ et des unités d'actions différées évaluées à 1 354 781 \$, ce qui représente approximativement 38 % et 60 % de la rémunération globale versée à ces administrateurs en 2009, respectivement.

Le tableau qui suit présente la rémunération reçue par les administrateurs de la société en 2009 :

Rémunération des administrateurs en 2009

Nom	Poste du conseil	Honoraires en espèces gagnés (\$)	Attributions en actions (unités d'actions différées) (\$)	Autre rémunération (\$)	Rémunération globale (\$)
Jack Cockwell	Président du conseil du groupe	131 532	—	3 259 ^{c)}	134 791
Marcel Coutu	Président du comité de vérification	76 727	76 727		153 454
Trevor Eytou		65 766	65 766		131 532
Bruce Flatt	Chef de la direction	—	—	— ^{a)}	— ^{a)}
James Gray		—	131 532		131 532
Robert Harding	Président du conseil d'administration	298 141	—	19 822 ^{c)}	317 963
Maureen Kempston Darkes		—	131 532		131 532
David Kerr		65 766	65 766		131 532
Lance Liebman	Président du comité de la rémunération	72 343	72 343	37 500 ^{b)}	182 186
Philip Lind		—	131 532		131 532
Wallace McCain		65 766	65 766		131 532
Frank McKenna	Administrateur principal et président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature	87 689	87 689		175 378
Jack Mintz		—	131 532		131 532
Patricia Newson		—	131 532		131 532
James Pattison		—	131 532		131 532
George Taylor		—	131 532		131 532
Total		863 730	1 354 781	60 581	2 279 092

a) M. Flatt ne reçoit aucune rémunération en tant qu'administrateur de la société. Se reporter aux pages 47 à 50 et 53 à 54 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements au sujet de la rémunération de M. Flatt à titre de chef de la direction.

b) En 2009, M. Liebman a perçu des honoraires de 37 500 \$ à titre d'administrateur de Brookfield Financial Properties, Inc.

c) MM. Cockwell et Harding ont profité d'avantages conformes à ceux de tous les autres employés de la société.

La rémunération indiquée ci-dessus à l'égard de MM. Coutu et Liebman comprend leurs jetons de présence annuels à titre de présidents respectifs du comité de vérification et du comité des ressources en personnel de direction et de la rémunération en 2009. La rémunération indiquée ci-dessus à l'égard de M. McKenna comprend ses jetons de présence annuels à titre d'administrateur principal et de président du comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature en 2009.

En outre, les frais de déplacement et les menues dépenses engagés par les administrateurs pour assister aux réunions du conseil ou des comités leur sont remboursés. En 2009, à l'exclusion de M. Flatt, les administrateurs ont reçu 123 023 \$ en remboursement de cette nature.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les attributions en options et les autres attributions en actions octroyées aux administrateurs, exclusion faite de M. Flatt, dont les attributions sont liées à ses fonctions de chef de la direction et sont présentées à la rubrique « Rémunération des membres de la direction désignés » qui commence à la page 53 de la présente circulaire.

Attributions en options et en actions au 31 décembre 2009

	Attributions en options Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte Droits acquis et non acquis		Attributions en actions Unités d'actions différées Droits non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées (\$) ^{a)}	Nombre de titres sous-jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours (\$) ^{a)}	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis (\$) ^{b)}
Jack Cockwell	940 401	9 635 482	709 461	5 191 900	4 480	99 584
Marcel Coutu	—	—	—	—	—	—
Trevor Eyton	—	—	—	—	—	—
James Gray	33 750	526 106	—	—	—	—
Robert Harding	189 853	1 968 765	131 067	1 491 172	1 326	29 467
Maureen Kempston Darkes	—	—	—	—	—	—
David Kerr	—	—	—	—	—	—
Lance Liebman	—	—	—	—	—	—
Philip Lind	33 750	526 106	—	—	—	—
Wallace McCain	—	—	—	—	—	—
Frank McKenna	—	—	—	—	—	—
Jack Mintz	9 375	132 584	—	—	—	—
Patricia Newson	—	—	—	—	—	—
James Pattison	—	—	—	—	—	—
George Taylor	33 750	526 106	—	—	—	—

a) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou des unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2009 était de 22,23 \$ (23,39 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US).

b) La valeur de marché correspond au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2009 était de 22,23 \$ (23,39 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US).

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2009

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ^{a)}	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) ^{a), c)}	Valeur de marché au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}
Jack Cockwell	202 500	6,39	9 février 2011	2 890 350			
	151 875	8,09	13 février 2012	2 147 862	56 250	8,39	778 398
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 711	383 211	12,70	3 650 806
	172 901	12,70	11 février 2014	1 647 209	270 000	19,40	762 696
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348			
	12 500	25,94	14 février 2016	—			
	960 401			9 635 482	709 461		5 191 900
James Gray	16 875	5,20	3 août 2010	287 454			
	16 875	8,09	13 février 2012	238 651			
	33 750			526 106			
Robert Harding	37 125	8,39	12 février 2013	513 742	56 250	8,39	778 398
	152 728	12,70	11 février 2014	1 455 023	74 817	12,70	712 774
	189 853			1 968 765	131 067		1 491 172
Philip Lind	16 875	5,20	3 août 2010	287 454			
	16 875	8,09	13 février 2012	238 651			
	33 750			526 106			
Jack Mintz	9 375	8,09	13 février 2012	132 584			
	9 375			132 584			
George Taylor	16 875	5,20	3 août 2010	287 454			
	16 875	8,09	13 février 2012	238 651			
	33 750			526 106			

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte ont été convertis en dollars américains selon le taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2009 de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2009 sur le prix d'exercice des options et/ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2009 était de 22,23 \$ (23,39 \$ CA après conversion en dollars américains au selon le taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US).

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2009^{a)}

	Valeur des droits acquis en 2009 ^{b)}		
	Options (\$)	Unités d'actions à négociation restreinte ^{c)} (\$)	Unités d'actions différées (\$)
Jack Cockwell	158 409	264 543	116 874
Marcel Coutu	—	—	76 727
Trevor Eyton	—	—	65 766
James Gray	—	—	131 532
Robert Harding	190 088	68 546	119 232
Maureen Kempston Darkes	—	—	131 532
David Kerr	—	—	65 766
Lance Liebman	—	—	72 343
Philip Lind	—	—	131 532
Wallace McCain	—	—	65 766
Frank McKenna	—	—	87 689
Jack Mintz	—	—	131 532
Patricia Newson	—	—	131 532
James Pattison	—	—	131 532
George Taylor	—	—	131 532

a) La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions.

b) Toutes les valeurs sont calculées en fonction du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2009 de 1,1404 \$ CA pour 1,00 \$ US.

c) Se reporter à la page 56 de la présente circulaire pour obtenir des renseignements sur les attributions en options et en actions de M. Flatt dont les droits ont été acquis en 2009.

Participation des administrateurs

Le tableau suivant indique le nombre total des actions à droit de vote limité de catégorie A, de la quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A détenues par Partners Limited et BAM Investments Corp. et des unités d'actions différées détenues par les 16 candidats proposés à l'élection au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2010, de même que la valeur de marché de ces participations en date du 10 mars 2010 exprimée en dollars américains. Se reporter aux pages 10 à 17 de la présente circulaire d'information pour obtenir plus d'information au sujet de l'actionnariat de chacun des candidats.

<i>Participation en date du 10 mars 2010</i>	<i>Actions à droit de vote limité de catégorie A (nombre)</i>	<i>Quote-part (nombre)</i>	<i>Unités d'actions différées (nombre)</i>	<i>Total des actions de catégorie A, de la quote-part des actions de catégorie A et des unités d'actions différées (nombre)</i>	<i>Valeur de marché des capitaux propres à risque^{a)} (montant en \$)</i>
Total	18 499 368	17 509 779	1 285 412	39 251 205	912 250 434

a) Fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 10 mars 2010 établi à 24,46 \$ (25,07 \$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg à la même date de 1,0249 \$ CA pour 1,00 \$ US).

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ACTIONNARIAT ET D'UNITÉS D'OPTIONS DIFFÉRÉES

Le conseil croit que les administrateurs peuvent mieux représenter les actionnaires de la société s'ils sont eux-mêmes actionnaires. Par conséquent, les administrateurs sont tenus de détenir suffisamment d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées de sorte que leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché courante corresponde à au moins trois fois le nombre de jetons de présence annuels des administrateurs établis par le conseil. Cet actionnariat minimal se chiffre actuellement à 394 598 \$ (450 000 \$ CA). La société estime que cette condition d'actionnariat minimal est conforme aux meilleures pratiques. Les nouveaux administrateurs doivent avoir rempli cette condition d'actionnariat minimal dans les cinq ans qui suivent leur entrée en fonction à titre d'administrateurs de la société.

Par conséquent, les administrateurs sont tenus de toucher la moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées (se reporter à la rubrique « Régimes d'actionnariat à long terme », à la page 41 de la présente circulaire d'information). Les administrateurs peuvent choisir de toucher l'autre moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées ou en espèces.

En date du 10 mars 2010, 12 des 16 candidats proposés à l'élection à titre de membres du conseil d'administration détenaient des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées dont la valeur de marché excède celle spécifiée dans la condition d'actionnariat minimal susmentionnée. Quatre des 16 candidats ont été récemment élus au conseil et ont commencé à acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions restreintes afin de respecter les directives.

En novembre 2003, le conseil d'administration a approuvé une modification de son régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 afin d'interdire aux administrateurs liés ne faisant pas partie de la direction de participer à ce régime, sauf pour les options octroyées à ces administrateurs avant cette date. Par conséquent, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ne peuvent plus recevoir davantage d'options afin d'acquérir des actions à droit de vote limité de catégorie A. Actuellement, quatre des administrateurs indépendants proposés comme candidats à l'élection lors de l'assemblée détiennent des options octroyées avant novembre 2003, à savoir MM. Mintz, Lind, Gray et Taylor.

CINQUIÈME PARTIE – RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

Brookfield est une société de gestion d'actifs exerçant ses activités à l'échelle mondiale, principalement dans les secteurs de l'immobilier, de l'électricité et des infrastructures. Les activités de la société sont organisées autour d'un groupe de sociétés et de six plateformes d'exploitation individuelles (les « plateformes d'exploitation »), chacune étant chargée d'un secteur d'activité précis. Ces plateformes d'exploitation comprennent les propriétés commerciales, la production d'électricité renouvelable, les infrastructures, l'aménagement, les situations particulières et les titres cotés en Bourse. Le comité de gestion comprend 14 membres de la haute direction de la société et de ses filiales (les « associés directeurs principaux »). Certains des associés directeurs principaux qui sont responsables des activités générales de la société sont des membres de la direction de la société (les « membres de la direction »). En outre, les membres de la haute direction responsables d'une plateforme d'exploitation ou d'une importante filiale peuvent également siéger au comité de gestion. La rémunération des membres du comité de gestion, y compris le chef de la direction, le chef des finances et les trois autres membres les mieux rémunérés (les « membres de la direction désignés ») est approuvée par le comité de la rémunération.

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ DE LA RÉMUNÉRATION

Les pratiques de gouvernance de la société exigent que tous les membres du comité de la rémunération soient indépendants et qu'au plus le tiers des membres du comité de la rémunération exercent des fonctions à titre de chef de la direction actif auprès d'entités ouvertes. En outre, le chef de la direction de la société ne participe pas aux nominations des membres du comité de la rémunération.

Les cinq administrateurs suivants ont été nommés membres du comité de la rémunération le 30 avril 2008 et ils siègent à ce comité depuis cette date : Lance Liebman, qui agit à titre de président, James Gray, Maureen Kempston Darkes, Wallace McCain et James Pattison. Aucun des membres du comité de la rémunération n'est membre de la direction, employé ou ancien membre de la direction de la société ou d'une de ses sociétés liées, ni ne peut participer aux programmes de rémunération à l'intention des membres de la direction de la société, et un seul membre, soit James Pattison, est actuellement chef de la direction. Chacun des cinq membres du comité de la rémunération a une expérience en rémunération dans le secteur privé. Trois de ces membres ont acquis cette expérience à titre d'ancien ou d'actuel chef de la direction, deux en tant qu'entrepreneurs propriétaires d'une entreprise de taille considérable et quatre en siégeant au comité de la rémunération d'autres sociétés ouvertes. Le conseil d'administration est d'avis que le comité, dans son ensemble, possède les connaissances, l'expérience et les antécédents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

Le comité de la rémunération est habilité à retenir les services de conseillers en rémunération indépendants. À ce jour, le comité de la rémunération n'a retenu les services d'aucun conseiller externe, car il ne mesure pas la rémunération des membres de la direction à celle d'un groupe comparable et il estime que les politiques de rémunération actuelles de la société répondent aux objectifs de la société décrits ci-dessous, à la rubrique intitulée « Principes de rémunération ». Si le comité de la rémunération devait retenir les services de conseillers externes dans le futur, des mesures appropriées seront prises pour s'assurer qu'ils sont indépendants et n'offrent pas d'autres services à la société ou à sa direction.

Le comité de la rémunération se réunit au besoin, et au moins une fois par année, afin de contrôler et d'examiner les politiques de rémunération de la direction et la planification de la relève de la direction, ainsi que de passer en revue l'ensemble de la composition et de la qualité des ressources en personnel de direction de la société. Le comité de la rémunération s'est réuni à deux reprises en 2009 et une fois jusqu'à présent en 2010. Aucune des recommandations du comité de la rémunération n'a été rejetée ni modifiée en 2009 ou jusqu'à présent en 2010.

Le comité de la rémunération a un mandat précis, stipulé par écrit, qui consiste à passer en revue et à approuver la rémunération de la haute direction. Ce mandat comprend l'évaluation annuelle du rendement des membres de la haute direction, particulièrement des membres de la direction désignés et des autres membres du comité de gestion. Le comité de la rémunération formule des recommandations à l'intention du conseil d'administration relativement à la rémunération des membres de la direction et le conseil donne son approbation finale au sujet des questions liées à la rémunération.

Afin d'exécuter son mandat, le comité de la rémunération reçoit un rapport de la direction après la fin de chaque année, lequel résume les réalisations du comité de gestion relativement au plan d'affaires présenté au conseil au début de l'année.

PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

La société a adopté une démarche de rémunération visant à encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui donneront lieu à une croissance durable à long terme des flux de trésorerie et auront pour résultat d'améliorer la valeur à long terme pour les actionnaires comme le reflète la croissance de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ce résultat est atteint en grande partie en harmonisant les intérêts des membres de la direction avec ceux des actionnaires en fondant une part considérable de leur rémunération et de la création de patrimoine personnel sur la propriété d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou de titres équivalents.

Par conséquent, les objectifs du régime de rémunération de la société sont les suivants :

- le recrutement et le maintien en poste de membres de la direction hautement qualifiés et motivés qui ont confiance en la stratégie d'affaires globale de la société et s'engagent à y adhérer, et qui sont capables et désireux de créer de la valeur à plus long terme;
- la promotion d'un environnement favorisant le travail d'équipe et la collaboration qui soutient la prise de décisions à long terme;
- la récompense d'un rendement constant à long terme;
- la transparence à l'égard des employés et des actionnaires de la société.

Bien que ces objectifs soient ceux du régime de rémunération pour tous les membres de la direction, le régime réel peut varier pour les membres de la direction dont les responsabilités sont plus grandes et ceux qui exercent leurs fonctions dans des unités fonctionnelles particulières comme les groupes de gestion de fonds. Par exemple, les membres de la direction de groupes de gestion de fonds peuvent bénéficier d'un régime de rémunération lié de façon plus directe au rendement du fonds géré. L'analyse contenue dans le présent rapport vise les membres de la direction de la société qui ont des responsabilités d'entreprise, à moins d'indication contraire.

Pour atteindre les objectifs décrits plus haut, la société est d'avis que les membres de la direction devraient recevoir une part importante de leur rémunération sous la forme d'une participation à des régimes d'actionnariat à long terme tels que décrits à la page 41 de la présente circulaire et que de tels régimes devraient permettre aux membres de la direction d'augmenter leur propriété directe et indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A au fil du temps. De ce fait, le patrimoine des membres de la haute direction serait bâti grâce à des augmentations de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A par opposition à une rémunération en espèces, ce qui renforcerait l'importance accordée à la création de valeur à long terme et créerait une meilleure harmonisation des intérêts de ces derniers avec ceux des actionnaires de la société.

En privilégiant la détention d'actions dans une perspective à long terme, de même que la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, y compris des arrangements à l'égard de l'acquisition des droits, on encourage la direction à suivre un rigoureux processus d'évaluation prospective du risque dans le cadre de la prise de décisions d'affaires, les répercussions de nombre de ces décisions ne pouvant être pleinement connues ou évaluées qu'à long terme.

Les membres de la haute direction et les administrateurs de la société et de ses sociétés liées détiennent actuellement des participations directes, indirectes et économiques d'environ 115 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A ou d'actions équivalentes de la société, ce qui représente une participation en actions d'environ 19 %, y compris leur participation au régime d'unités d'actions à négociation restreinte de la société et leur participation décrite de façon plus détaillée à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote » de la page 6 de la présente circulaire. Le régime de rémunération de la société favorise cet objectif et une grande proportion de ces participations en actions ont été acquises au fil des ans grâce au réinvestissement continu des primes en espèces et à la détention d'actions et d'unités octroyées en vertu du régime de rémunération.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale des membres de la direction qui ont des responsabilités d'entreprise comprend trois éléments : le salaire de base, les attributions du régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention des membres de la direction ainsi que la participation aux régimes d'actionnariat à long terme de la société.

Le total de la rémunération annuelle attribuée aux membres de la haute direction, y compris les membres de la direction désignés, ne varie habituellement pas de façon importante d'une année à l'autre. Cette pratique tient compte du fait que récompenser un rendement à court terme ne correspondrait pas nécessairement à la priorité qu'accorde la société à la création de valeur à long terme. En outre, un montant important de la rémunération annuelle de ces membres de la direction est constitué d'attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, dont les droits sont acquis avec le passage du temps, dans le but d'aider les membres de la direction à augmenter leur participation en actions à droit de vote limité de catégorie A.

La rémunération totale des membres de la direction au début de leur carrière comprend également des attributions en vertu des régimes d'actionnariat à long terme, mais un plus grand pourcentage du régime de rémunération dans son ensemble est composé du salaire de base et des primes en espèces pour combler leurs besoins personnels et demeurer concurrentiel sur le marché des services financiers. Également, les modifications apportées à la rémunération totale d'un exercice à l'autre peuvent varier de façon plus importante pour ces membres de la direction à mesure qu'ils acceptent des responsabilités additionnelles.

À mesure que les membres de la direction progressent au sein de la société, ils ont l'occasion de recevoir leurs primes annuelles sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions à négociation restreinte de la société, ce qui leur permet d'augmenter leur participation. En outre, sans égard au fait que la rémunération totale régulière pour les personnes peut ne pas varier considérablement d'une année à l'autre, la direction pourrait recommander que le comité de la rémunération octroie des primes de rémunération spéciales aux membres de la direction qui ont démontré une capacité évidente à accepter des responsabilités additionnelles et qui ont affiché de façon constante un rendement exceptionnel. Ces primes spéciales sont presque toujours octroyées sous forme d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu des régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de la société. La société croit que ces primes spéciales constituent un élément clé dans l'atteinte de ses objectifs de rémunération, plus précisément dans le recrutement et le maintien en poste de personnel ayant le potentiel d'ajouter de la valeur à la société à plus long terme.

Au cours des cinq dernières années, la rémunération totale des membres de la haute direction était composée d'environ 30 % en salaire de base, 30 % en primes d'encouragement annuelles et 40 % en attributions du régime d'actionnariat à long terme, habituellement des options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A. Au cours de chacune des cinq dernières années, le chef de la direction et les autres membres de la direction désignés ont reçu la totalité de leurs primes d'encouragement annuelles sous forme d'unités d'actions différées de la société.

Salaires de base

Afin de favoriser l'esprit d'équipe, condition que la société considère comme essentielle à la réalisation de ses objectifs à long terme, le salaire annuel de base (le « salaire de base ») du chef de la direction est semblable à celui des autres membres du comité de gestion, compte tenu du coût relatif des différents emplacements d'emploi. Les salaires de base de tous les membres de la direction de la société sont révisés annuellement afin de s'assurer qu'ils reflètent la contribution relative de chacun de ceux-ci au sein de l'équipe. Les salaires de base de la plupart des membres de la haute direction se situent en deçà de ceux que l'on retrouve sur le marché des services financiers, ce qui traduit la préférence de la société pour la rémunération de ses employés au moyen d'un nombre plus élevé d'attributions en vertu du régime d'actionnariat à long terme.

Les salaires de base des autres membres de la direction visent à offrir une rémunération fixe de manière à être concurrentiel sur le marché des services financiers compte tenu de la rémunération totale de la personne, et ils sont révisés dans cette optique ainsi qu'en fonction de l'apport du membre de la direction.

Régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction

Étant donné l'importance qu'accorde la société à la prise de décisions à long terme, le régime de primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction (les « primes ») de la société vise à motiver et à récompenser les participants qui atteignent les objectifs opérationnels annuels et prennent des décisions et des mesures qui cadrent avec l'objectif à long terme de la société. Le régime de primes d'encouragement ne constitue pas la composante principale de la rémunération des membres de la direction. Le régime prévoit que les membres de la direction touchent une prime en espèces dont le montant est équivalent à un pourcentage du salaire de base qui, au gré du membre de la direction, peut être reçu sous forme d'unités d'actions différées de la société. Pour les membres du comité de gestion, les primes cibles maximales correspondent à 100 % du salaire de base, lesquelles sont exprimées en devises locales. Les primes réelles ne dépasseront le montant cible que dans des circonstances exceptionnelles.

Le montant de la prime versée aux membres du comité de gestion est discrétionnaire et fondé sur un examen du rendement de la personne, de l'équipe et de la société au cours de l'exercice, plutôt que sur des cibles de rendement opérationnelles ou individuelles particulières. Compte tenu de l'attention accordée par la société à la prise de décisions à long terme, dont l'incidence est difficile à évaluer à court terme, la société est d'avis qu'une formule de calcul fondée sur les cibles opérationnelles ou individuelles annuelles pourrait ne pas refléter de façon appropriée la stratégie à long terme de la société. Par conséquent, en ce qui concerne les membres du comité de gestion, la prime est déterminée principalement au moyen d'une évaluation, par le comité de la rémunération, du rendement collectif de l'équipe à l'égard des objectifs du plan d'affaires, comme il est décrit ci-après à la rubrique concernant la rémunération du chef de la direction. Bien que ces objectifs comprennent des objectifs opérationnels à court terme et des objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie à long terme, le comité de la rémunération peut tenir compte de tous les facteurs au moment de déterminer la prime. En outre, comme la société considère qu'une approche fondée sur l'équipe est fondamentale pour atteindre ses objectifs à long terme, les primes du chef de la direction et des autres membres de la direction ont tendance à être semblables et ne fluctuent généralement pas de façon considérable d'une année à l'autre.

Pour les membres de la direction avec moins d'expérience, les primes sont fondées en plus grande partie sur le rendement individuel du membre de la direction en fonction de l'atteinte de certains objectifs impartiaux et subjectifs précis plutôt qu'en fonction du rendement collectif de l'équipe de direction.

Régimes d'actionnariat à long terme

L'objectif des régimes d'actionnariat à long terme de la société consiste à permettre aux participants de créer un patrimoine au moyen des hausses du cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ces régimes visent à faire en sorte que les intérêts des actionnaires et des membres de la direction se recoupent ainsi qu'à motiver ces derniers à améliorer le succès financier à long terme de la société, sur le plan de l'augmentation de la valeur pour les actionnaires à long terme.

La société offre deux régimes d'actionnariat à long terme, lesquels sont décrits ci-dessous.

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction régissent l'octroi aux membres de la direction d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A à un prix fixe. Les droits de ces options sont généralement acquis à raison de 20 % à la fin de chaque année sur une base cumulative et les options peuvent être exercées sur une période de dix ans. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil d'administration et sont décrits en détail à la rubrique « Régimes de rémunération à base de titres », à la page 56 de la présente circulaire.

Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction visent à soutenir les intérêts de la société des façons suivantes : i) fournir aux membres de la direction et à toute autre personne admissible des primes d'encouragement supplémentaires plutôt qu'une rémunération en espèces; ii) encourager l'actionnariat des personnes admissibles; iii) accroître la participation financière des personnes admissibles à l'égard du succès de la société; iv) encourager les personnes admissibles à demeurer au sein de la société ou de ses filiales au moyen des dispositions relatives à la période d'acquisition des droits et v) attirer de nouveaux dirigeants en demeurant concurrentiels sur le plan de la rémunération. Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction sont gérés par le conseil conformément aux politiques de la société en matière de rémunération et aux lignes directrices de la Bourse de Toronto.

Les options sont généralement octroyées aux membres de la direction en février de chaque année dans le cadre de la révision de la rémunération annuelle. Comme il a été mentionné plus haut, toute prime de rémunération spéciale est habituellement octroyée sous forme d'options. Le nombre d'options octroyées à un membre de la direction est déterminé selon son niveau de responsabilité et son rendement. Ainsi, on tient compte du nombre d'attributions en options déjà accordées et de leur valeur. Pour les attributions effectuées en février 2010, la valeur de chacune des options octroyées aux membres de la direction désignés s'élève à 4,86 \$ selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes à la date de l'octroi, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an pour ces membres de la direction. Cette valeur concorde avec celle présentée dans nos états financiers. Puisque l'octroi annuel d'options a généralement lieu au cours d'une période d'interdiction d'opérations, la date réelle de l'octroi de ces options est au plus tôt six jours ouvrables suivant la fin de la période d'interdiction d'opérations. Le prix d'exercice de ces options n'est pas inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées à la Bourse de New York au cours des cinq jours ouvrables précédant la date réelle de l'octroi.

Des options sont octroyées à d'autres périodes de l'année aux personnes qui commencent leur emploi au sein de la société, sous réserve d'une limite prédéterminée par le conseil. Dans de tels cas, le prix d'exercice est fondé sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de New York le dernier jour de Bourse précédant le premier jour d'entrée en fonction du membre de la direction. Si ce premier jour d'entrée en fonction se situe dans une période d'interdiction d'opérations, la date de prise d'effet de l'octroi tombe six jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations et le prix d'exercice pour ces options correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société négociées à la Bourse de New York au cours des cinq jours ouvrables précédant la date de prise d'effet de l'octroi. Tout autre octroi d'options en cours d'année doit être approuvé par le conseil.

Le conseil, sur les recommandations du comité de la rémunération, approuve toutes les attributions en options. Le comité de la rémunération recommande l'attribution qui concerne le chef de la direction. Toutes les autres attributions sont recommandées par le chef de la direction au comité de la rémunération.

En 2009, la société a octroyé un total de 10,2 millions d'options visant l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A.

Le régime d'unités d'actions à négociation restreinte permet l'émission d'unités d'actions différées, dont la valeur est égale à la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A, ainsi que d'unités d'actions à négociation restreinte, dont la valeur est égale à la plus-value des actions à droit de vote limité de catégorie A par rapport à la valeur à la date d'émission. Le régime d'unités d'actions différées est géré par le comité de la rémunération. Les droits des unités d'actions différées et des unités d'actions à négociation restreinte sont acquis sur une période maximale de cinq ans, à l'exception des unités d'actions différées attribuées au lieu d'une prime en espèces, dont les droits sont immédiatement acquis. Les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte ne peuvent être rachetées contre espèces qu'au moment de la cessation d'emploi en raison de la retraite, d'une démission, d'un départ ou d'un décès.

L'émission des unités d'actions différées se fonde sur le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date d'octroi (le « prix d'attribution »). Si les unités d'actions différées sont acquises au moyen du réinvestissement de primes en espèces annuelles, le prix d'attribution est équivalent au prix d'exercice des options octroyées au même moment, comme il est décrit plus haut. (Se reporter à la rubrique intitulée « Les régimes d'options sur actions à l'intention de la direction », à la page 41.) Les porteurs d'unités d'actions différées se verront attribuer des unités d'actions différées supplémentaires à mesure que des dividendes seront versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, dans les mêmes conditions que si les dividendes étaient réinvestis conformément au régime de réinvestissement des dividendes de la société. Ces unités d'actions différées sont assujetties aux dispositions relatives à l'acquisition des droits. La valeur de rachat des unités d'actions différées correspondra à la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au moment du rachat.

Les unités d'actions à négociation restreinte ne feront pas l'objet de rajustements en fonction des dividendes réguliers versés sur les actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. La valeur de rachat des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'écart entre la valeur de marché d'un nombre équivalent d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la date où l'emploi au sein de la société se termine et le prix d'attribution initial de ces unités d'actions à négociation restreinte.

En plus de permettre aux membres de la haute direction de la société de réinvestir une partie ou la totalité de leurs primes d'encouragement annuelles à l'intention de la direction dans des unités d'actions différées, les unités d'actions différées sont également octroyées annuellement dans certaines unités fonctionnelles à titre de primes d'encouragement à long terme ou à certaines personnes dans des circonstances spéciales sous réserve de l'approbation du conseil. Dans certains cas, les membres de la haute direction reçoivent des unités d'actions à négociation restreinte à titre de rémunération additionnelle sous réserve de limites approuvées par le conseil. Aucune unité d'actions à négociation restreinte n'a été octroyée depuis février 2005. En 2009, la société a octroyé des primes sous forme d'unités d'actions différées ayant une valeur de 10,3 M\$, dont un montant de 4,8 M\$ selon le choix des participants.

Autre rémunération

Comme il est décrit précédemment, le salaire annuel, les primes et la participation aux régimes d'actionnariat à long terme sont les principaux éléments de la rémunération globale des membres de la direction. Les membres de la direction participent également aux avantages indirects généralement au même titre que tous les employés, ainsi qu'il est indiqué plus bas. Le seul avantage indirect que la société n'offre qu'aux membres de la haute direction est l'examen médical des membres de la direction.

Avantages collectifs

Tous les employés participent aux régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance, lesquels varient selon le marché.

Régime d'épargne-retraite

Tous les employés sont admissibles à une cotisation annuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite équivalant à un pourcentage de leur salaire de base en fonction des pratiques du marché local. Il n'y a pas de régimes de retraite à prestations déterminées en place pour aucun des membres de la direction désignés ni des associés directeurs principaux.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi ou au changement de contrôle

De manière générale, la société n'offre aux employés aucun paiement contractuel de cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, ni entente relative au changement de contrôle. Plus particulièrement, la société n'a conclu aucun accord contractuel à l'égard d'un paiement en raison de la cessation d'emploi, ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat de travail visant les membres de la direction désignés.

Le tableau qui suit présente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme de la société. Aucun droit supplémentaire n'est déclenché par la cessation d'emploi, la démission, le départ à la retraite ou un changement de contrôle. Toute exception à ces dispositions est approuvée sur une base individuelle par le président du comité de la rémunération ou le conseil d'administration au moment de la cessation d'emploi, selon les circonstances.

Dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme^{a)}

Événement menant à la cessation d'emploi	Unités d'actions différées / unités d'actions à négociation restreinte	Options
Retraite (déterminée à la discrétion du conseil)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits prend fin au départ à la retraite. Les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à leur date d'expiration. Les options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées.
Cessation d'emploi sans motif valable	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, les options dont les droits ne sont pas acquis sont immédiatement annulées et les options dont les droits sont acquis continuent de pouvoir être exercées pendant une période de 60 jours ^{b)} après la date de cessation d'emploi, après quoi les options non exercées sont immédiatement annulées.
Autre type de cessation d'emploi (y compris la démission)	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour de la cessation d'emploi. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	À la date de cessation d'emploi, toutes les options dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis sont annulées.
Congés autorisés (y compris pour invalidité)	Les unités ne peuvent être rachetées au cours d'un congé.	L'acquisition des droits se poursuit et les options peuvent être exercées selon l'échéancier normal jusqu'à deux ans après le début du congé.
Décès	Les unités dont les droits sont acquis sont rachetables le jour du décès. Les unités dont les droits ne sont pas acquis s'éteignent.	L'acquisition des droits se poursuit pendant les six mois suivant la date de décès ^{b)} ; toutes les options non exercées sont annulées immédiatement après cette période.

a) Ce tableau représente un sommaire des dispositions relatives à la cessation d'emploi dans le cadre des régimes d'actionnariat à long terme offerts par la société et ne devrait pas être considéré comme une liste exhaustive des dispositions.

b) À la date d'échéance des options ou avant.

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRIMES D'ENCOURAGEMENT ET DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La société a défini un certain nombre de politiques et de lignes directrices pour renforcer l'importance de la participation à long terme. Ces politiques et lignes directrices sont présentées en détail ci-dessous.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Les membres du comité de gestion, qui est actuellement composé de 14 membres de la direction de la société et de ses filiales et qui comprend les membres de la direction désignés, doivent détenir des actions à droit de vote limité de catégorie A ou des unités d'actions différées, dont la valeur équivaut à cinq fois le salaire de base, selon la valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A et des unités d'actions différées détenues, et cette valeur doit être atteinte dans les cinq années suivant la nomination à titre de membre du comité de gestion. Chacun des membres de la direction désignés détient actuellement des placements en actions à droit de vote limité de catégorie A qui dépassent largement ce montant, comme l'illustre le tableau suivant :

Actionnariat au 31 décembre 2009					
Membres de la direction désignés	Exigences en matière d'actionnariat (multiple du salaire de base)	Actions détenues ^{a), b)} (en milliers de dollars)	Unités d'actions différées ^{b)} (en milliers de dollars)	Actionnariat total ^{b)} (en milliers de dollars)	Exigences en matière d'actionnariat
Bruce Flatt	5x	279 248	6 987	286 235	Respectées
Brian Lawson	5x	96 035	8 328	104 363	Respectées
Jeff Blidner	5x	55 935	5 228	61 163	Respectées
George Myhal	5x	163 093	9 728	172 821	Respectées
Sam Pollock	5x	86 768	6 947	93 715	Respectées

a) Comprend les participations en actions à droit de vote limité de catégorie A de la société détenues directement et indirectement.

b) Toutes les valeurs sont fondées sur le cours de clôture d'une action à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto au 31 décembre 2009, après conversion au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US.

Période de détention minimale des options en cours d'emploi et par la suite

Afin de réduire au minimum toute possibilité d'exercice d'options à caractère opportuniste et de vente inopportune des titres et afin d'exiger la détention d'actions après la cessation d'emploi, la politique suivante a été mise en place : les membres du comité de gestion doivent continuer de détenir, pendant au moins un an, des actions à droit de vote limité de catégorie A d'une valeur égale à tout produit net en espèces, après impôts, tiré de l'exercice des options octroyées, à commencer par les options octroyées en 2003, en ce qui concerne les membres de la direction désignés et par les options octroyées en 2007, en ce qui concerne les autres membres du comité de gestion. La portée de cette politique a été étendue pour inclure les options exercées au moment de la cessation d'emploi et les options octroyées en 2007 seront les premières à faire l'objet de la politique modifiée.

Remboursement des primes d'encouragement et de la rémunération à base d'actions

Certains membres de la direction, y compris tous les membres du comité de gestion, doivent verser à la société un montant équivalant à une partie ou au total des primes d'encouragement ou des autres primes, ou de la rémunération à base d'actions et des gains réalisés sur la vente de titres de la société. Le cas échéant, le montant du remboursement sera déterminé par le comité de la rémunération, qui recommandera des mesures appropriées au conseil et prendra des dispositions adéquates pour assurer le recouvrement du montant en question. Dans le cas d'un important redressement des résultats financiers, le chef de la direction et le chef des finances pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement. Dans le but de préserver la réputation et la compétitivité de la société, les membres du comité de gestion pourraient être tenus d'effectuer un tel remboursement s'ils adoptent un comportement largement préjudiciable à l'égard de la société après la cessation de leur emploi au sein de la société. Les comportements préjudiciables comprennent notamment la participation à des opérations auxquelles sont parties la société et ses clients et lesquelles étaient en cours ou envisagées au moment de la cessation d'emploi, le démarchage auprès de clients ou d'employés, la divulgation de renseignements confidentiels ou la tenue de propos inappropriés ou diffamatoires au sujet de la société. La politique vise tout montant ou avantage reçu au cours des deux années précédant l'événement donnant lieu à la réclamation et comprend à la fois les rétributions monétaires et les actions reçues par suite de l'exercice d'options ou du remboursement d'unités d'actions à négociation restreinte et d'unités d'actions différées.

Couverture du risque économique lié à la détention d'actions à titre personnel

Il est interdit à tous les membres de la direction de participer à des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de toute détention directe ou indirecte d'actions à droit de vote limité de catégorie A par les membres de la direction, y compris la participation à des régimes d'actionnariat à long terme, sauf si de telles opérations sont exécutées et présentées en toute conformité avec l'ensemble des règlements applicables et approuvées au préalable par le chef des finances et le chef de la direction de la société, ainsi que par le comité de la rémunération, s'il y a lieu.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION POUR 2009

Le rapport sur la rémunération pour 2009, présenté au comité de la rémunération en février 2010, contenait une description détaillée du régime de rémunération concernant chacun des membres du comité de gestion, y compris les membres de la direction désignés. Le rapport, préparé par le chef de la direction, comprenait également un sommaire de la rémunération globale pour 2009, y compris les primes et les montants proposés au titre des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les salaires de base proposés pour 2010. De plus, le rapport contenait une analyse de la constitution de patrimoine, y compris la valeur en jeu des avantages acquis et non acquis octroyés antérieurement au titre des régimes d'actionnariat à long terme, ainsi que des options exercées au cours de l'exercice.

Le rapport contenait également une analyse de la valeur prévue de la rémunération versée aux membres de la direction désignés en 2009, selon divers scénarios de rendement. Le comité de la rémunération a déterminé que la rémunération résultante était raisonnable et permet de verser la rémunération voulue en fonction du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société sur une période de dix ans.

Le niveau de participation de l'ensemble des membres de la direction est une considération importante, tant pour la direction que pour le comité de la rémunération, car il démontre la mesure dans laquelle les membres de la direction profiteront de l'amélioration à long terme de la valeur pour les actionnaires, et seront donc motivés à y contribuer. Par conséquent, le rapport comprenait aussi une analyse de la participation des membres de la haute direction, y compris les actions détenues directement, indirectement ainsi que par l'intermédiaire des régimes d'actionnariat à long terme, de même qu'un sommaire de la durée du mandat de chacun des membres du comité de gestion au sein de la société. Le comité de la rémunération a déterminé que le niveau de participation des membres du comité de gestion assure une harmonisation des intérêts qui favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

En outre, le rapport contenait un sommaire des octrois réguliers et spéciaux d'options à tous les membres de la direction recommandés par la direction. Le comité de la rémunération a déterminé que ce régime était raisonnable et qu'il constituait une récompense appropriée pour les membres de la direction.

Le comité de la rémunération a examiné les modalités des régimes d'actionnariat à long terme ainsi que les modifications proposées à l'égard de ceux-ci et a évalué le caractère adéquat et l'efficacité des régimes dans le contexte des pratiques actuelles en matière de rémunération, des modifications réglementaires et des objectifs de la société. Ces régimes sont examinés par le comité de la rémunération au moins une fois par année. Le comité de la rémunération a également examiné les opérations financières conclues par la société pour couvrir l'incidence des hausses futures du cours du marché de ses actions à droit de vote limité de catégorie A sur la société, notamment sur les passifs engagés par la société en vertu de son régime d'unités d'actions à négociation restreinte. Le comité a déterminé que les régimes sont à la fois adéquats et efficaces.

Le 18 février 2010, le comité de la rémunération a présenté ses conclusions à l'égard des éléments susmentionnés au conseil d'administration. Le comité de la rémunération a conclu que le régime de rémunération des membres de la direction désignés concorde avec les objectifs du programme de rémunération de la société, tels qu'ils sont décrits à la rubrique « Principes de rémunération » à la page 39 de la présente circulaire d'information, et favorise la création de valeur à long terme pour les actionnaires ainsi que la capacité d'attirer et de maintenir en fonction des dirigeants qui prennent des décisions dans une perspective à long terme. Cette conclusion s'appuie sur les pratiques suivantes relatives au comité de gestion :

- le pourcentage le plus élevé de rémunération annuelle totale versée sous forme de participation à long terme;
- l'important réinvestissement des primes dans des unités d'actions différées de la société, lesquelles ne sont pas rachetables au gré du détenteur avant sa retraite, son décès ou la cessation de son emploi;
- le niveau de participation des dirigeants;
- la durée du mandat des dirigeants au sein de la société.

M. Flatt, chef de la direction de la société, et son équipe ont été chargés par le conseil d'administration de bâtir des activités à l'échelle mondiale de gestion d'actifs. Le rendement personnel de M. Flatt et le rendement du comité de gestion de la société sont évalués chaque année par le conseil et le comité de la rémunération en fonction des résultats opérationnels, de l'atteinte d'autres objectifs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires et ayant été définis au début de l'exercice, ainsi que d'autres réalisations.

Chaque année, M. Flatt présente au conseil un plan d'affaires annuel qui comprend des objectifs en matière de croissance à court et à long terme. Ce plan d'affaires annuel énonce l'orientation stratégique de la société, de même que des cibles opérationnelles précises et des objectifs directeurs liés à la mise en œuvre de la stratégie d'affaires à long terme. Les cibles et les objectifs sont censés être ambitieux et représentatifs de la stratégie à long terme de la société et, compte tenu de la nature opportuniste des activités de la société et de l'esprit d'entreprise qui lui est propre, donnent au conseil des exemples de diverses opérations et initiatives qui, selon la direction, créeront de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Le rendement personnel de M. Flatt et celui du comité de gestion de la société sont revus annuellement, à la lumière des résultats d'exploitation de la société et de l'atteinte d'objectifs particuliers fixés au début de l'année. L'établissement des primes et des attributions en options n'est pas fondé sur une formule mais plutôt sur l'évaluation que fait le conseil de certaines mesures particulières prises au cours de l'année pour mettre en œuvre les plans stratégiques de la société et pour apporter toute modification à ces plans, dans une perspective de création de valeur à long terme, et d'autres mesures prises à la suite d'événements imprévus survenus au cours de l'année.

Le comité de la rémunération a déterminé que M. Flatt et l'équipe de la haute direction avaient fait progresser la stratégie d'affaires à long terme de manière à créer de la valeur pour les actionnaires à long terme. Les principales réalisations de 2009 comprennent ce qui suit :

- atteinte d'une croissance stable des flux de trésorerie liés à l'exploitation, lesquels se sont chiffrés à 2,43 \$ l'action comparativement à 2,33 \$ l'action en 2008 (se reporter au rapport annuel de 2009 de la société pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation qui constituent une mesure non définie par les PCGR);
- rassemblement de 14 G\$ de capitaux propres et d'emprunt, la majorité ayant servi à refinancer le financement existant et à en proroger l'échéance;
- repositionnement du Fonds Énergie renouvelable Brookfield ayant permis de réaliser un gain de 369 M\$;
- obtention d'une entente d'achat d'énergie à long terme de la production en Ontario;
- ajout d'un actif sous gestion de 8 G\$ à la plateforme d'infrastructures de la société;
- accroissement du nombre de relations avec la clientèle, et ajout de 6 G\$ de capital sous gestion;
- poursuite de l'expansion des activités de la société, tant sur le plan géographique qu'à l'égard des types de produits.

Compte tenu de ces réalisations, le comité de la rémunération a recommandé que tous les membres de la direction désignés reçoivent la totalité de leur prime cible respective, sous forme d'unités d'actions différées et en options. Par ailleurs, le comité de la rémunération a recommandé que MM. Flatt et Pollock reçoivent une prime spéciale de 200 000 options. Dans le cas de M. Pollock, la prime récompense son importante contribution à la forte expansion des activités liées aux infrastructures de la société. Pour ce qui est de M. Flatt, la prime souligne les progrès importants faits au cours de l'année sur plusieurs plans, comme il est indiqué plus haut, ainsi que son leadership dans un contexte d'affaires particulièrement incertain et difficile, principalement au cours du premier semestre de 2009. Ces primes s'inscrivent dans le cadre du principe de rémunération visant à récompenser la création de valeur à long terme.

Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action

Comme plus de 70 % de la valeur annuelle de la rémunération accordée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés est octroyée sous forme d'unités d'actions différées et en options, la valeur actuelle de cette rémunération, qui est gagnée au fil du temps, dépendra du rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société. De temps à autre, lorsque des primes spéciales sont accordées pour récompenser le rendement continu et exceptionnel, ces attributions prennent habituellement la forme d'options sur actions à droit de vote limité de catégorie A ou d'unités d'actions différées, plutôt que d'espèces.

Le tableau qui suit illustre la pondération des régimes d'actionnariat à long terme de la société par rapport à la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés :

Composition de la rémunération des membres de la direction désignés^{a)}

	Salaire de base	Prime en espèces	Unités d'actions différées	Actionnariat à long terme	Pourcentage de la rémunération à risque
2009					
Chef de la direction	11 %	0 %	11 %	78 %	89 %
Autres membres de la direction désignés	14 %	0 %	14 %	73 %	87 %
5 ans (2004 à 2008)					
Chef de la direction	22 %	0 %	24 %	54 %	78 %
Autres membres de la direction désignés	27 %	0 %	31 %	42 %	73 %

a) Tous les pourcentages présentés sont fondés sur des valeurs en dollars canadiens.

En outre, la valeur réelle de la rémunération accordée aux membres de la direction désignés est harmonisée avec le rendement des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société en raison des dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans à l'égard des options, des habitudes de conservation des options jusqu'à leur date d'expiration et, le cas échéant, des exigences de détention des actions après l'exercice d'options et du réinvestissement des primes sous forme d'unités d'actions différées qui ne sont rachetables qu'au départ à la retraite.

Rémunération du chef de la direction

Compte tenu du rendement global de M. Flatt tel qu'il est décrit ci-dessus, le 18 février 2010, le conseil a suivi la recommandation de son comité de la rémunération et a attribué à M. Flatt une rémunération variable globale de 3 319 495 \$ pour 2009, laquelle comprend la valeur de marché des options octroyées. M. Flatt a reçu cette rémunération sous forme de 17 407 unités d'actions différées de la société d'une valeur de 403 495 \$ et de 600 000 options de la société, lesquelles ont une valeur de 2 916 000 \$ selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes. Les unités d'actions différées ont une valeur équivalente à celle des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société et sont payables à M. Flatt seulement à son départ à la retraite.

En plus de la rémunération susmentionnée, M. Flatt a gagné un salaire de base pour 2009 de 372 676 \$. Il a également bénéficié d'une cotisation annuelle à un régime d'épargne-retraite établie en fonction d'un pourcentage du salaire de base. En 2009, cette cotisation s'est élevée à 16 770 \$. La participation de M. Flatt à ce régime d'épargne-retraite est établie sur la même base que tous les autres employés de la société au Canada, et M. Flatt n'a droit à aucune prestation de retraite future ni à d'autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la société. Par conséquent, la société n'a aucune obligation future de verser une pension, une assurance pour frais médicaux ou d'autres avantages sociaux à M. Flatt.

Pour 2009, la rémunération globale de M. Flatt s'est chiffrée à 3 708 941 \$, dont une tranche de 89 % a été accordée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 11 % a été versée en espèces. La rémunération annuelle totale de M. Flatt pour 2008 s'était chiffrée à 2 485 202 \$, dont une tranche de 85 % avait été versée sous forme d'attributions au titre des régimes d'actionnariat à long terme et une tranche de 15 % avait été payée en espèces. Des renseignements détaillés sur les composantes de la rémunération versée à M. Flatt et aux autres membres de la direction désignés pour 2007, 2008 et 2009 sont fournis dans le tableau présentant le sommaire de la rémunération, à la page 53 de la présente circulaire.

Révision de la rémunération – chef de la direction

Depuis sa nomination comme chef de la direction de la société en 2002, M. Flatt a reçu une rémunération cumulative globale de 10,5 M\$ (14,9 M\$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg pour la période de huit ans de 1,4129 \$ CA pour 1,00 \$ US), ce qui représente une rémunération annuelle moyenne d'approximativement 1,3 M\$. La rémunération globale de M. Flatt pour cette période comprend un salaire de base de 2,1 M\$, des unités d'actions différées de 1,8 M\$, et des options ainsi que des octrois d'unités d'actions à négociation restreinte évalués à 6,6 M\$ au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes au moment de l'attribution. En raison des variations de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période de huit ans, les unités d'actions différées, les unités d'actions à négociation restreinte et les options octroyées à M. Flatt au cours de cette période sont actuellement évaluées à 17,8 M\$ (25,1 M\$ CA après conversion au taux de change moyen de Bloomberg pour la période de huit ans de 1,4129 \$ CA pour 1,00 \$ US), ce qui lui confère une rémunération cumulative globale de 20 M\$ au cours des huit dernières années et une rémunération annuelle moyenne de 2,5 M\$. L'augmentation de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de cette période a contribué à hauteur de 80 % au montant de 20 M\$, et une tranche de 11,1 M\$ de ce montant n'est rachetable qu'au départ à la retraite et sera évaluée à ce moment. Le rendement annuel composé des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au cours de la période correspondante était d'approximativement 16 %.

Rémunération cumulative globale du chef de la direction depuis 2002

	2002 à 2009	
	Valeur à la date de l'octroi ^{d)}	Valeur au 31 décembre 2009 ^{e), f)}
Rémunération en espèces		
Salaire de base ^{a)}	2 158 681 \$	2 158 681 \$
Prime en espèces versée	— \$	— \$
Total de la rémunération en espèces	2 158 681 \$	2 158 681 \$
Attributions au titre des régimes d'actionariat à long terme		
Unités d'actions différées, unités d'actions à négociation restreinte et options ^{b)}	8 315 906 \$	17 777 433 \$
Avantages et avantages indirects		
Autre rémunération ^{c)}	99 210 \$	99 210 \$
Total de la rémunération cumulative	10 573 797 \$	20 035 324 \$
Rémunération annuelle moyenne	1 321 725 \$	2 504 415 \$

a) Somme du salaire de base réel versé au cours de chaque exercice.

b) Ces valeurs comprennent toutes les options, les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte octroyées alors que M. Flatt était chef de la direction. M. Flatt n'a exercé aucune option reçue entre 2002 et 2009. Les unités d'actions différées et les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables au gré du détenteur avant sa retraite.

c) Les autres éléments de rémunération versés au cours de l'exercice comprennent les examens médicaux annuels et les cotisations au REER.

d) Les options et les unités d'actions à négociation restreinte sont évaluées en fonction de la valeur obtenue au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à la date de l'octroi, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an. Les unités d'actions différées sont évaluées au moyen du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto à la date de l'octroi. Toutes les valeurs ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de 1,4129 \$ CA pour 1,00 \$ US pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009.

e) Ces valeurs comprennent les unités d'actions différées émises dans le cadre de l'établissement de Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP »). Se reporter à la note c) du tableau intitulé Sommaire de la rémunération, à la page 53 de la présente circulaire.

f) La valeur du cours des options et des unités d'actions à négociation restreinte ainsi que la valeur des unités d'actions différées sont calculées selon le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2009 (23,39 \$ CA). Toutes les valeurs ont été converties au taux de change moyen de Bloomberg de 1,4129 \$ CA pour 1,00 \$ US pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2009.

Ratio de la rémunération sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation

Le tableau qui suit illustre la rémunération globale accordée aux membres de la direction désignés à titre de pourcentage des flux de trésorerie liés à l'exploitation.

	2009	2008	2007
Rémunération globale des membres de la direction désignés ^{a)}	15 632 682 \$	9 213 134 \$	6 600 656 \$
Exprimée en pourcentage des flux de trésorerie liés à l'exploitation ^{b)}	1,1 %	0,6 %	0,4 %

a) La rémunération globale des membres de la direction désignés est définie comme le total de la rémunération qui figure dans le tableau du sommaire de la rémunération.

b) Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont totalisé 1,450 G\$, 1,423 G\$ et 1,907 G\$ en 2009, 2008 et 2007, respectivement. (Se reporter au rapport annuel de 2009 de la société pour obtenir de plus amples renseignements sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation qui constituent une mesure non définie par les PCGR.)

Participation du chef de la direction dans la société

Conformément aux principes de la société en matière d'harmonisation des intérêts des dirigeants et des actionnaires ainsi que de soutien d'un esprit d'entreprise axé sur la création de valeur à long terme, M. Flatt a acquis, au fil de ses 20 années en poste au sein de la société, un certain nombre de participations dans la société sous forme d'unités d'actions différées, d'options et d'unités d'actions à négociation restreinte. En outre, et indépendamment du régime de rémunération, M. Flatt détient un nombre important d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, ce qui est pertinent dans la mesure où cela harmonise les intérêts de M. Flatt et ceux des actionnaires. Ces participations sont détenues à la fois directement, comme il est indiqué à la page 16 de la présente circulaire, et sous forme d'une quote-part des actions à droit de vote limité de catégorie A largement détenue par l'intermédiaire de Partners Limited et de BAM Investments Corp. (Se reporter à la rubrique « Principaux porteurs d'actions à droit de vote », à la page 6 de la présente circulaire.)

Conclusion

Le comité de la rémunération estime que les principes, les politiques et les pratiques de rémunération de Brookfield soutiennent la société dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques à long terme, en plus d'être efficaces pour attirer et retenir des dirigeants dont les décisions sont alignées sur ces objectifs stratégiques. Le comité de la rémunération estime que les pratiques de rémunération de la société : i) récompensent les dirigeants de leur rendement à long terme d'une façon qui privilégie adéquatement la gestion du risque et qui favorise, tout en la rémunérant de façon appropriée, la création de valeur à long terme; ii) sont simples et transparentes; iii) encouragent les dirigeants à acquérir une participation dans la société et à aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires de façon significative; iv) ne prévoient pas d'avantages démesurés en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle; et v) soutiennent une planification successorale efficace. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 5 mai 2010, le président du comité de la rémunération, M. Lance Liebman, répondra aux questions portant sur les pratiques de rémunération des membres de la direction de Brookfield.

Au nom du comité de la rémunération,

- L. Liebman – *président*
- J.K. Gray
- M. Kempston Darkes
- G.W.F. McCain
- J.A. Pattison

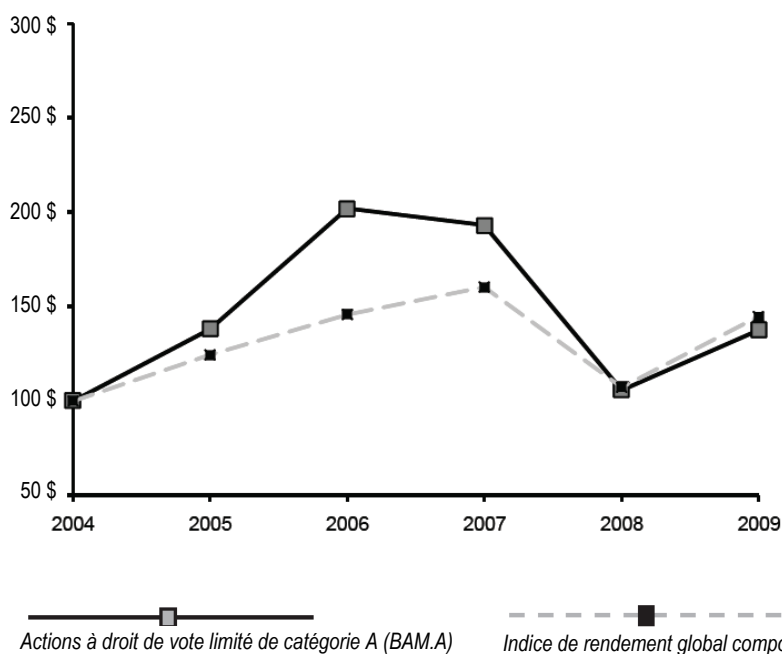
GRAPHIQUES DU RENDEMENT

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A) (TSX)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulatif des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulatif de l'indice de rendement global composé S&P/TSX :

Rendement global cumulatif réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ CA selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes

Du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2009



	31 décembre					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM.A)	100,0	138,0	201,8	192,9	105,8	137,4
Indice de rendement global composé S&P/TSX	100,0	124,2	145,7	160,0	107,1	144,6

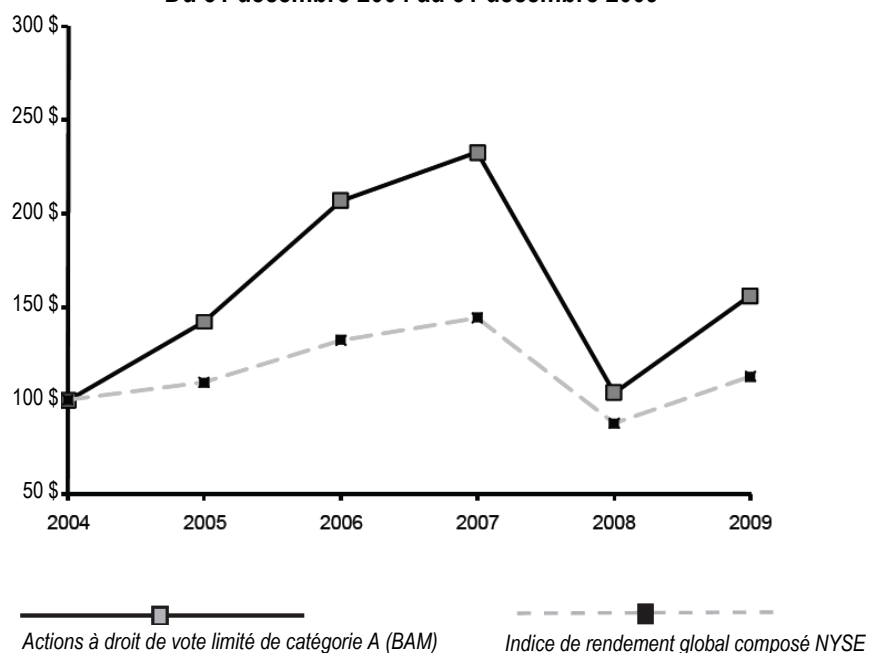
Se reporter à la rubrique « Relation entre la rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action » à la page 47 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements sur le lien entre les modalités de rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action de la société.

Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM) (NYSE)

Le graphique suivant illustre le rendement global cumulé des placements des actionnaires à l'égard des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société (selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes) au cours des cinq derniers exercices, par rapport au rendement global cumulé de l'indice de rendement global composé New York Stock Exchange (« NYSE »).

Rendement global cumulé réalisé sur une période de cinq ans d'un placement de 100 \$ US selon l'hypothèse d'un réinvestissement des dividendes

Du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2009



	31 décembre					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Actions à droit de vote limité de catégorie A (BAM)	100,0	142,0	206,7	232,5	104,3	156,0
Indice de rendement global composé NYSE	100,0	109,4	132,0	144,1	87,7	112,7

Se reporter à la rubrique « Relation entre la rémunération des membres de la haute direction et le rendement de l'action » à la page 47 de la présente circulaire d'information pour obtenir des renseignements sur le lien entre les modalités de rémunération des membres de la direction et le rendement de l'action de la société.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA DIRECTION DÉSIGNÉS

Le tableau qui suit présente la rémunération versée au chef de la direction, au chef des finances et aux trois autres membres de la direction désignés au cours des exercices terminés les 31 décembre 2009, 2008 et 2007. Les membres de la direction désignés sont tous rémunérés en dollars canadiens. Cependant, afin de permettre la comparaison avec les états financiers de la société, qui sont libellés en dollars américains, tous les montants de la rémunération qui sont libellés en dollars canadiens dans la présente circulaire ont été convertis en dollars américains selon un taux de change de 1,00 \$ US pour 1,1404 \$ CA, ce qui correspond au taux de change moyen pour 2009, à moins d'indication contraire. En outre, toutes les données relatives au nombre d'options et d'unités d'actions différées octroyées en 2007 ont été ajustées afin de refléter le regroupement d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société, à raison de trois actions pour deux, effectué en juin 2007.

Sommaire de la rémunération

Nom et principales fonctions	Année	Salaire annuel de base (montant en \$)	Régime annuel de primes d'encouragement variables				Autre rémunération ^{e)} (montant en \$)	Rémunération globale (montant en \$)	
			Régime de primes d'encouragement autres qu'en actions	Attributions en actions		Attributions en options			
			Prime annuelle en espèces ^{a)} (montant en \$)	Unités d'actions différées ^{b), c)} (montant en \$) (nombre)		Options ^{b), d)} (montant en \$) ^{d)} (nombre)			
J. Bruce Flatt	2009	372 676	—	403 495	17 407	2 916 000	600 000	16 770	3 708 941
Associé directeur principal et chef de la direction	2008	372 676	—	372 676	24 079	1 723 000	750 000	16 770	2 485 202
	2007	372 676	—	372 676	13 441	557 699	100 000	16 661	1 319 712
Brian D. Lawson	2009	372 676	—	403 495	17 407	1 944 000	400 000	18 125	2 738 296
Associé directeur principal et chef des finances	2008	372 676	—	372 676	24 079	918 976	400 000	17 950	1 682 278
	2007	372 676	—	372 676	13 441	557 699	100 000	16 661	1 319 712
Jeffrey M. Blidner	2009	372 676	—	403 495	17 407	1 944 000	400 000	16 770	2 736 941
Associé directeur principal	2008	372 676	—	372 676	24 079	918 976	400 000	17 950	1 682 278
	2007	372 676	—	372 676	13 441	557 699	100 000	17 709	1 320 760
George E. Myhal	2009	372 676	—	403 495	17 407	1 944 000	400 000	18 081	2 738 252
Associé directeur principal	2008	372 676	—	372 676	24 079	918 976	400 000	17 950	1 682 278
	2007	372 676	—	372 676	13 441	557 699	100 000	16 661	1 319 712
Samuel J.B. Pollock	2009	372 676	—	403 495	17 407	2 916 000	600 000	18 081	3 710 252
Associé directeur principal	2008	372 676	—	372 676	24 079	918 976	400 000	16 770	1 681 098
	2007	372 676	—	372 676	13 441	557 699	100 000	17 709	1 320 760

a) Chacun des membres de la direction désignés reçoit une prime annuelle sous forme d'unités d'actions différées plutôt qu'en espèces.

b) Les attributions sous forme d'unités d'actions différées et en options présentées dans cette colonne pour 2009 ont été accordées le 2 mars 2010. Les attributions sous forme d'unités d'actions différées sont émises en remplacement d'une prime en espèces, au choix de la personne. Les attributions sous forme d'unités d'actions différées ont été attribuées à un prix de 23,18 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume sur les cinq jours précédant l'octroi des actions à la Bourse de New York.

c) Le 31 janvier 2008, la société a établi Brookfield Infrastructure Partners L.P. (« BIP ») et versé un dividende extraordinaire correspondant à une part de société en commandite (une « part de BIP ») aux actionnaires pour chaque tranche de 25 actions à droit de vote limité de catégorie A de la société détenues. Les données présentées dans cette colonne ne comprennent pas les unités d'actions différées attribuées à l'égard de l'établissement de BIP relativement aux équivalents en actions à long terme détenues par les membres de la direction désignés le 31 janvier 2008. La société n'a pas inclus ces attributions dans le tableau Sommaire de la rémunération puisqu'elles sont considérées comme de la rémunération en ce qui a trait aux attributions en actions effectuées au cours des exercices précédents.

d) Les valeurs de cette colonne pour 2009 sont fondées sur la valeur des options émises le 2 mars 2010 de 4,86 \$ par option, calculée en fonction du modèle de Black et Scholes, actualisée de 25 % pour refléter les dispositions relatives à la période d'acquisition des droits de cinq ans et à la période de détention de un an des régimes d'options sur actions à l'intention de la direction de la Société. Les options attribuées à cette date peuvent être exercées au prix de 23,18 \$.

e) Ces montants représentent les cotisations annuelles au régime d'épargne-retraite et la participation à un programme médical annuel à l'intention des membres de la haute direction.

Primes d'encouragement

La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions. Les trois tableaux suivants présentent pour chaque membre de la direction désigné i) les options non exercées dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, les unités d'actions à négociation restreinte dont les droits sont acquis et ne sont pas acquis, ainsi que les unités d'actions différées dont les droits ne sont pas acquis, et qui étaient en cours au 31 décembre 2009; ii) les détails de chaque option et unité d'actions à négociation restreinte en cours; iii) la valeur de toutes les attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis en 2009.

Attributions en options et en actions au 31 décembre 2009

	Attributions en options ^{a), b)} Droits acquis et non acquis		Attributions sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte ^{b)} Droits acquis et non acquis		Attributions en actions Unités d'actions différées ^{a)} Droits non acquis	
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Valeur de marché des options non exercées	Nombre de titres sous- jacents aux unités d'actions à négociation restreinte en cours	Valeur de marché des unités d'actions à négociation restreinte en cours	Nombre d'unités d'actions différées – droits non acquis	Valeur de marché des unités d'actions différées – droits non acquis
	(nombre)	(montant en \$)	(nombre)	(montant en \$)	(nombre)	(montant en \$)
Bruce Flatt ^{c)}	2 319 978	17 087 469	1 116 118	10 521 136	7 447	165 535
Brian Lawson	1 755 603	15 403 508	1 003 618	8 964 340	5 460	121 377
Jeffrey Blidner	2 008 728	19 555 420	947 368	8 185 944	5 460	121 377
George Myhal	1 739 531	15 034 832	1 003 618	8 964 340	5 460	121 377
Samuel Pollock	1 418 103	9 847 351	947 368	8 185 944	5 460	121 377

a) Ces valeurs n'incluent pas les dernières attributions en options et sous forme d'unités d'actions différées accordées aux membres de la direction désignés le 2 mars 2010.

b) La valeur de marché correspond à l'excédent de la valeur des actions à droit de vote limité de catégorie A à la date indiquée sur le prix d'exercice des options ou unités d'actions à négociation restreinte attribuées. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2009 s'élevait à 22,23 \$ (23,39 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0522 \$ CA pour 1,00 \$ US).

c) Au 31 décembre 2009, M. Flatt détenait également 123 750 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de Brookfield Properties Corporation, émises alors qu'il occupait les fonctions de président et chef de la direction de cette société, avant d'être nommé associé directeur principal et chef de la direction de la société. Ces options sont traitées conformément au régime d'options sur actions à l'intention de la direction de Brookfield Properties Corporation et ne sont pas incluses dans ce tableau.

Attributions en options et sous forme d'unités d'actions à négociation restreinte en cours au 31 décembre 2009

Nom et principales fonctions	Options				Unités d'actions à négociation restreinte		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$) ^{a)}	Date d'échéance des options	Valeur de marché des options non exercées au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}	Nombre d'unités d'actions à négociation restreinte	Prix d'émission (\$) ^{b), c)}	Valeur de marché au 31 décembre 2009 (\$) ^{b)}
J. Bruce Flatt	343 750	6,39 \$	9 février 2011	5 444 153 \$	393 750	8,39 \$	5 448 782 \$
Associé directeur principal et chef de la direction	185 625	8,09	13 février 2012	2 625 165	452 368	12,70	4 309 658
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 711	270 000	19,40	762 696
	207 478	12,70	11 février 2014	1 976 619	-	-	-
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348	-	-	-
	337 500	25,94	14 février 2016	-	-	-	-
	75 000	37,10	13 février 2017	-	-	-	-
	100 000	30,05	20 février 2018	-	-	-	-
	750 000	16,77	25 février 2019	4 091 472	-	-	-
	2 319 978			17 087 469 \$	1 116 118		10 521 136 \$
Brian D. Lawson	202 500	4,73 \$	9 février 2010	3 543 543 \$	281 250	8,39 \$	3 891 986 \$
Associé directeur principal et chef des finances	168 750	7,32	8 février 2011	2 515 769	452 368	12,70	4 309 658
	168 750	8,98	6 février 2012	2 235 400	270 000	19,40	762 696
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 712	-	-	-
	207 478	12,70	11 février 2014	1 976 618	-	-	-
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348	-	-	-
	112 500	25,94	14 février 2016	-	-	-	-
	75 000	37,10	13 février 2017	-	-	-	-
	100 000	30,05	20 février 2018	-	-	-	-
	400 000	16,77	25 février 2019	2 182 118	-	-	-
	1 755 603			15 403 508 \$	1 003 618		8 964 340 \$
Jeffrey M. Blidner	421 875	5,18 \$	27 juillet 2010	7 192 301 \$	225 000	8,39 \$	3 113 590 \$
Associé directeur principal	202 500	7,32	8 février 2011	3 018 922	452 368	12,70	4 309 658
	168 750	8,98	6 février 2012	2 235 400	270 000	19,40	762 696
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 712	-	-	-
	207 478	12,70	11 février 2014	1 976 619	-	-	-
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348	-	-	-
	112 500	25,94	14 février 2016	-	-	-	-
	75 000	37,10	13 février 2017	-	-	-	-
	100 000	30,05	20 février 2018	-	-	-	-
	400 000	16,77	25 février 2019	2 182 118	-	-	-
	2 008 728			19 555 420 \$	947 368		8 185 944 \$
George E. Myhal	152 678	4,73 \$	9 février 2010	2 671 713 \$	281 250	8,39 \$	3 891 986 \$
Associé directeur principal	202 500	7,32	8 février 2011	3 018 922	452 368	12,70	4 309 658
	168 750	8,98	6 février 2012	2 235 400	270 000	19,40	762 696
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 712	-	-	-
	207 478	12,70	11 février 2014	1 976 619	-	-	-
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348	-	-	-
	112 500	25,94	14 février 2016	-	-	-	-
	75 000	37,10	13 février 2017	-	-	-	-
	100 000	30,05	20 février 2018	-	-	-	-
	400 000	16,77	25 février 2019	2 182 118	-	-	-
	1 739 531			15 034 832 \$	1 003 618		8 964 340 \$
Samuel J.B. Pollock	33 750	7,32 \$	8 février 2011	503 154 \$	225 000	8,39 \$	3 113 590 \$
Associé directeur principal	168 750	8,98	6 février 2012	2 235 400	452 368	12,70	4 309 658
	185 625	8,39	12 février 2013	2 568 712	270 000	19,40	762 696
	207 478	12,70	11 février 2014	1 976 619	-	-	-
	135 000	19,40	11 février 2015	381 348	-	-	-
	112 500	25,94	14 février 2016	-	-	-	-
	75 000	37,10	13 février 2017	-	-	-	-
	100 000	30,05	20 février 2018	-	-	-	-
	400 000	16,77	25 février 2019	2 182 118	-	-	-
	1 418 103			9 847 351 \$	947 368		8 185 944 \$

a) Le prix d'exercice des options et le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte ont été convertis en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg le 31 décembre 2009 de 1,0552 \$ CA pour 1,00 \$ US.

b) La valeur de marché des actions à droit de vote limité de catégorie A visées par les options et des unités d'actions à négociation restreinte correspond à l'excédent du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société au 31 décembre 2009 sur le prix d'exercice des options ou le prix d'émission des unités d'actions à négociation restreinte. Le cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A le 31 décembre 2009 était de 22,23 \$ (23,39 \$ CA après conversion en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg cette même journée de 1,0552 \$ CA pour 1,00 \$ US).

c) Les unités d'actions à négociation restreinte ne sont pas rachetables avant la cessation d'emploi et n'ont pas de date d'expiration.

Attributions en options et en actions dont les droits ont été acquis au cours de 2009^{a)}

Membres de la direction désignés	Valeur des droits acquis au cours de 2009 ^{b)}		
	Options (\$)	Unités d'actions à négociation restreint ^{a)} (\$)	Unités d'actions différées (\$)
Bruce Flatt	190 088	327 905	515 733
Brian Lawson	190 088	327 905	476 209
Jeffrey Blidner	190 088	327 905	476 209
George Myhal	190 088	327 905	476 209
Samuel Pollock	190 088	327 905	476 209

a) La société n'a pas de régime de primes d'encouragement à long terme autres qu'en actions.

b) Toutes les valeurs sont calculées au moyen du cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A à la Bourse de Toronto à la date d'acquisition des droits et converties en dollars américains au taux de change moyen de Bloomberg pour 2009.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES

Les seuls régimes de rémunération à base de titres de la société sont ses trois régimes d'options sur actions à l'intention de la direction (les « régimes »). Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 (le « régime de 1997 ») a été approuvé par le conseil en août 1997. Au 10 mars 2010, un nombre de 18 113 128 options visant l'acquisition d'actions à droit de vote limité de catégorie A de la société étaient en cours en vertu du régime de 1997 (ce qui représente approximativement 3,2 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation).

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 (le « régime de 2007 ») a été approuvé par le conseil d'administration en février 2007. Il prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,6 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont des options d'achat de 14 840 450 actions à droit de vote limité de catégorie A (soit approximativement 2,6 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 10 mars 2010. À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a décidé de n'octroyer aucune autre option supplémentaire en vertu du régime de 1997.

Le régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009 (le « régime de 2009 ») a été approuvé par le conseil d'administration le 12 février 2009 et par les porteurs d'actions à droit de vote limité de catégorie A lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires du 5 mai 2009. Le régime de 2009 prévoit l'émission de 15 000 000 d'actions à droit de vote limité de catégorie A (ce qui représente approximativement 2,6 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation), dont 6 550 000 options (ce qui représente approximativement 1,1 % des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société émises et en circulation) avaient été octroyées, mais non exercées en date du 10 mars 2010. Les options continueront d'être octroyées en vertu du régime de 2007 dans la mesure où des actions à droit de vote limité de catégorie A sont disponibles pour émission en vertu du régime de 2007.

Dilution des actions à droit de vote limité de catégorie A

	Options en cours en pourcentage des actions à droit de vote limité de catégorie A émises et en circulation	
	2009	2010
1997	3,5 %	3,2 %
2007	2,3 %	2,6 %
2009	0 %	1,1 %

TITRES DONT L'ÉMISSION EST AUTORISÉE AUX TERMES DES RÉGIMES D'ENCOURAGEMENT

Le tableau qui suit présente des renseignements à l'égard des régimes de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Catégorie de régime	Nombre de titres à émettre à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours	Prix d'exercice moyen pondéré d'options, de bons de souscription et de droits en cours (\$)	Nombre de titres demeurant disponibles pour une émission future en vertu des régimes de rémunération en actions [abstraction faite des titres présentés dans la colonne ^{a)}]
Régimes de rémunération en actions approuvés par les porteurs de titres			
Régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2009, régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 2007 et régime d'options sur actions à l'intention de la direction de 1997 ^{b)}	31 576 560 ^{a)}	19,30	16 803 050

a) Ce montant ne tient pas compte des options visant l'achat de 3 887 364 actions à droit de vote limité de catégorie A octroyées à l'origine à titre d'options visant l'achat d'actions ordinaires de Brookfield Financial Corporation en vertu du régime BFC tel qu'il est présenté ci-dessous.

b) À la suite de l'approbation du régime de 2007 par les actionnaires de la société en mai 2007, la société a indiqué qu'il n'y aurait pas d'octrois d'options supplémentaires en vertu du régime de 1997.

En plus des options en cours octroyées en vertu du régime de 1997 et du régime de 2007, au 31 décembre 2009, la société avait des options en cours en vue d'acheter 3 887 364 actions à droit de vote limité de catégorie A octroyées à l'origine à titre d'options visant l'achat d'actions de Brookfield Financial Corporation (« BFC »), en vertu du régime d'options BFC (le « régime BFC ») ayant été approuvé par le conseil d'administration de BFC en février 1991. Le 22 mai 2002, la société a acheté le reste des actions de BFC dont elle n'était pas déjà propriétaire. À cette date, les options visant l'achat d'actions de BFC (autres que celles détenues par les administrateurs, lesquelles ont été exercées ou se sont éteintes) sont devenues des options visant l'achat d'une demi-action à droit de vote limité de catégorie A de la société. Ces options sont assujetties aux modalités du régime de 1997 bien qu'elles n'aient pas été octroyées en vertu de ce régime. Depuis le 6 février 2002, aucune autre option n'a été et ne sera attribuée en vertu du régime BFC.

Le conseil d'administration établit le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions à droit de vote limité de catégorie A le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la Bourse de New York. En vertu du régime de 1997, si la date d'approbation d'un octroi d'options se situait dans une période d'interdiction d'opérations, la date d'octroi réelle des options octroyées correspondait à la date à laquelle la période d'interdiction d'opérations prenait fin. Quant aux options octroyées en vertu du régime de 2007 et du régime de 2009, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options approuvées au cours d'une période d'interdiction d'opérations correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions à droit de vote limité de catégorie A négociées au cours des cinq jours ouvrables précédant la date d'octroi réelle.

Le texte suivant présente un résumé des principales dispositions du régime de 1997, du régime de 2007 et du régime de 2009 (collectivement, les « régimes ») de la société. Les employés, les membres de la direction et les conseillers de la société et de ses sociétés affiliées et autres personnes désignées par le conseil d'administration sont admissibles aux régimes. Le nombre d'actions à droit de vote limité de catégorie A pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu des régimes de rémunération à base de titres de la société ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions de cette catégorie émises et en circulation et le nombre d'actions pouvant être émises à une seule personne en vertu de ces régimes ne peut dépasser 5 % des actions émises et en circulation. Tous les octrois d'options sont approuvés par le conseil sur la recommandation de son comité de la rémunération. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options qui est établi normalement à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction d'opérations ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Les régimes prévoient des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant du régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : si la société met fin à l'emploi sans motif valable ou s'il y a une absence autorisée en raison d'une incapacité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 60 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable et dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées se poursuit et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès. Les régimes renferment également une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet d'accroître le nombre d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 2007 et du régime de 2009, de proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations, de ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action à la date d'attribution, de réduire le prix d'exercice, d'augmenter la participation d'initiés, de prolonger la durée de l'option d'un initié au-delà de sa date d'expiration, d'ajouter une disposition faisant en sorte que les participants reçoivent des actions sans aucune contrepartie pour la société ou à l'égard de toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires. Les régimes ne comprennent aucune disposition relative à la transformation d'options en droits à la plus-value des actions. La société ne fournit aucune aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions à droit de vote limité de catégorie A émises lors de l'exercice des options en vertu des régimes. Les options attribuées en vertu des régimes peuvent être assignées par le participant au régime à son conjoint ou à une société contrôlée par le participant au régime dont les actions sont détenues directement ou indirectement par le participant au régime ou son conjoint.

La société a établi de nombreuses politiques relatives à ses régimes de rémunération à base de titres, incluant des périodes de rétention des options visant à renforcer l'importance de la participation financière des membres de sa haute direction à plus long terme. Se reporter à la rubrique « Politiques et lignes directrices en matière de primes d'encouragement et de rémunération à base d'actions » à la page 44 de la présente circulaire.

PENSION ET PRESTATIONS DE RETRAITE

Les membres de la direction désignés ainsi que les autres membres de la haute direction de la société ne participent pas à un régime enregistré de retraite à prestations déterminées ni aux autres régimes de rémunération additionnelle postérieure au départ à la retraite. La société verse aux membres de la haute direction canadiens admissibles une cotisation annuelle à leur régime enregistré d'épargne-retraite qui correspond à 4,5 % de leur salaire de base annuel. Cette cotisation est assujettie au plafond de cotisation à un REER établi par l'Agence du revenu du Canada. Il n'existe aucun paiement prédéterminé en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat d'emploi visant les membres de la direction de la société. Il n'existe aucun paiement prédéterminé en raison de la cessation d'emploi ou suivant la cessation d'emploi, aucune entente concernant un changement de contrôle ni aucun contrat de travail visant les membres de la haute direction de la société.

SIXIÈME PARTIE – AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUX EMPLOYÉS EN VERTU DE PROGRAMMES D'ACHAT DE TITRES

Afin de s'harmoniser avec les modifications apportées aux lignes directrices en matière de prêts aux membres de la direction, la société a cessé d'accorder d'autres prêts de ce type en vertu de son régime d'achat d'actions à l'intention de la direction (le « régime d'achat d'actions à l'intention de la direction ») et de son régime d'actionnariat à l'intention des membres de la direction (le « régime d'actionnariat à l'intention des membres de la direction ») depuis juin 2002. Tous ces prêts ont été remboursés en date du 1^{er} mars 2007, et les administrateurs ainsi que les membres de la direction de la société, qu'ils soient actuels ou anciens, n'avaient aucune dette envers la société se rapportant à des prêts antérieurement consentis dans le cadre de l'achat de titres de la société ou de l'une de ses sociétés liées.

Au 10 mars 2010, l'encours de la dette que les administrateurs, membres de la direction et employés de la société et de ses filiales avaient contractée envers celle-ci s'établissait à 6,87 M\$ (7,04 M\$ CA), après conversion au taux de change moyen de Bloomberg de 1,02491 \$ CA pour 1,00 \$ US au 10 mars 2010, ce qui représente les prêts accordés par la société (ou ses prédécesseurs) relativement à des participations en titres de capitaux propres dans les fonds d'investissement spécialisés qu'ils gèrent et à certaines autres dettes.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Comme l'exige la cinquième partie du *Règlement 52-110* sur les comités de vérification, de plus amples renseignements sur le comité de vérification, y compris la charte du comité, peuvent être obtenus dans la notice annuelle de la société sous la rubrique « Information concernant le comité de vérification », qui est publiée sur le site Web de la société à l'adresse www.brookfield.com, à la rubrique *Investor Centre*, sous *Other Disclosure Reports*, et également sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Un exemplaire de la notice annuelle peut également être obtenu auprès de la secrétaire générale de la société, comme il est indiqué ci-après sous la rubrique « Disponibilité des documents d'information ».

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La société souscrit une assurance pour les administrateurs et les membres de la direction procurant une couverture annuelle maximale de 43 844 265 \$ (50 000 000 \$ CA), assujettie à une franchise prise en charge par la société de 87 689 \$ (100 000 \$ CA) par sinistre. En vertu de la couverture d'assurance, la société et certaines de ses sociétés liées (collectivement, l'« organisation ») sont remboursées pour les paiements d'indemnités pour pertes qu'elles accordent aux administrateurs ou aux membres de la direction conformément aux exigences de la loi ou conformément à ce que la loi permet, de même qu'en vertu de leurs règlements administratifs, notamment les frais judiciaires se rapportant à des gestes, à des erreurs ou à des omissions attribuables à des administrateurs et à des membres de la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance couvre également les administrateurs et les membres de la direction sur une base individuelle, sans franchise, s'ils ne sont pas indemnisés par l'organisation. La couverture d'assurance pour les administrateurs et les membres de la direction comporte certaines exclusions, y compris, notamment, les actes jugés volontairement frauduleux ou malhonnêtes ou qui entraînent un profit ou un avantage personnel. Le coût de cette assurance s'élève actuellement à 135 712 \$ (154 766 \$ CA) par année et est pris en charge par l'organisation.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

De temps à autre, le cours des actions à droit de vote limité de catégorie A de la société peut ne pas refléter totalement la valeur sous-jacente de ses activités et de ses perspectives commerciales. La société est d'avis que, dans de telles circonstances, les actions à droit de vote limité de catégorie A en circulation représentent un placement intéressant pour la société, puisqu'une partie de l'excédent de trésorerie qu'elle génère sur une base annuelle peut être investi et dégager un rendement du capital en fonction du risque avantageux au moyen du rachat des actions à droit de vote limité de catégorie A. Cet accord de rachat est appelé une « offre publique de rachat dans le cours normal des activités ».

En avril 2009, la société a déposé un avis d'intention auprès de la Bourse de Toronto pour effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un maximum de 49,3 millions d'actions à droit de vote limité de catégorie A entre le 21 avril 2009 et le 20 avril 2010. Ce nombre d'actions représentait moins de 10 % du flottant d'actions à droit de vote limité de catégorie A au 14 avril 2009. Les actions à droit de vote limité de catégorie B de la société ne font pas partie de cette offre publique de rachat. En 2009, la société n'a pas racheté d'actions à droit de vote limité de catégorie A en vertu de l'avis d'intention déposé en avril 2009.

DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS D'INFORMATION

La société fournira à toute personne ou société, sur demande auprès de la secrétaire générale de la société, un exemplaire de la présente circulaire accompagné : i) de la plus récente notice annuelle de la société, ainsi qu'un exemplaire de tout document ou les pages pertinentes de tout document qui y est intégré par renvoi; ii) des états financiers comparatifs de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, y compris le rapport du vérificateur externe s'y rapportant; iii) du plus récent rapport annuel de la société, lequel comprend le rapport de gestion; iv) des états financiers intermédiaires de la société pour les périodes ouvertes après la clôture de son exercice et v) de l'avis d'intention d'effectuer l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé auprès de la Bourse de Toronto en avril 2009. L'information financière concernant la société se trouve dans ses états financiers comparatifs et son rapport de gestion se rapportant au plus récent exercice complété.

Les demandes à l'égard des documents d'information ci-dessus peuvent être faites à la société par la poste à l'adresse suivante : Suite 300, 181 Bay Street, Brookfield Place, Box 762, Toronto, Ontario, M5J 2T3, par téléphone au 416-363-9491, par télécopieur au 416-365-9642 ou par courrier électronique à l'adresse suivante inquiries@brookfield.com. Ces documents et des renseignements supplémentaires concernant la société sont aussi disponibles sur le site Web de la société au www.brookfield.com et sur SEDAR au www.sedar.com.

AUTRES QUESTIONS

La société n'a connaissance d'aucune autre question devant être soulevée à l'assemblée à l'exception de celles mentionnées dans l'avis de convocation à l'assemblée ci-joint.

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire.

Toronto, Canada
Le 10 mars 2010



CATHERINE J. JOHNSTON
Secrétaire générale

ANNEXE A CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Brookfield Asset Management Inc. (la « société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires de la société qui sont dirigées par les membres de sa direction et ses employés sous la responsabilité du chef de la direction. Dans l'exécution de ses fonctions, le conseil agit en tout temps dans l'intérêt de la société.

Le conseil est élu par les actionnaires de la société pour superviser la direction afin de servir les meilleurs intérêts des actionnaires en leur procurant une valeur accrue, de façon à tenir compte des préoccupations des autres personnes intéressées dans la société, notamment ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités.

Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la société. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) Planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la société et au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la société, y compris des stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) Évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) Chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) Haute direction – superviser la sélection, l'évaluation et la rémunération de la haute direction et surveiller la planification de la relève;
- e) Politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la société, s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires et élaborer des mécanismes appropriés pour transmettre le point de vue des personnes intéressées;
- f) Gouvernance – élaborer la stratégie de la société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la société;
- g) Contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- h) Maintien de l'intégrité – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de l'intégrité dans l'ensemble de la société, laquelle favorise le respect du code de déontologie des affaires.

Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la société sont élus chaque année par les actionnaires, à l'assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance d'entreprise et des mises en candidature recommande à tout le conseil les candidats à l'élection au conseil et le conseil propose aux actionnaires une liste de candidats pour l'élection. Tout actionnaire peut proposer un candidat à l'élection au conseil soit au moyen d'une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l'assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d'administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

- b) Qualifications – Les administrateurs doivent posséder les valeurs éthiques personnelles et professionnelles les plus élevées et s’engager à servir les meilleurs intérêts des actionnaires de la société. Ils devraient posséder des qualifications et des compétences dans des domaines qui sont pertinents pour les activités de la société. Une majorité d’administrateurs devront être indépendants aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des Bourses.
- c) Initiation des administrateurs – L’équipe de direction de la société a la responsabilité de fournir un programme d’initiation et de formation destiné aux nouveaux directeurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et une autre afin d’étudier le plan stratégique de la société. Le conseil est responsable de l’élaboration de l’ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le chef de la direction commente les points à l’ordre du jour de la réunion avec le président du conseil, le chef des finances et l’administrateur principal. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion. À la fin de chaque réunion régulière, les administrateurs indépendants se rencontrent sans la direction ni les autres administrateurs. Les administrateurs ont nommé un administrateur principal qui préside ces réunions.
- e) Comités – Le conseil a établi les comités permanents suivants afin d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités : vérification, gouvernance d’entreprise et des mises en candidature et des ressources en personnel de direction et de la rémunération. Des comités spéciaux sont mis sur pied de temps à autre afin d’aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions du comité. Les pouvoirs de chaque comité permanent font l’objet d’une révision annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature effectue une évaluation annuelle de l’efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et des contributions de chaque administrateur. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance d’entreprise et des mises en candidature fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Lors de l’étude de la pertinence et de la forme de la rémunération, le comité cherche à s’assurer que cette rémunération reflète les responsabilités et les risques qu’implique le fait d’être administrateur de la société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts des actionnaires.
- h) Accès à des conseillers indépendants – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes, financiers, juridiques ou autres aux frais de la société. Tout administrateur peut, sous réserve de l’approbation du président du conseil, retenir les services d’un conseiller externe aux frais de la société.
- i) Charte des responsabilités – Le conseil a adopté une charte des responsabilités à l’intention des administrateurs, qui spécifie les attentes de la société face à ses administrateurs en termes de compétences professionnelles et personnelles, de rendement, de comportement, de conflits d’intérêts et de démission.

Toronto – Canada
Suite 300, Brookfield Place
Bay Wellington Tower
181 Bay Street, Box 762
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Tél. : 416-363-9491
Télééc. : 416-365-9642
Courrier électronique : inquiries@brookfield.com

New York – États-Unis
Three World Financial Center
200 Vesey Street, 10th Floor
New York (New York)
10281-0221
Tél. : 212-417-7000
Télééc. : 212-417-7196

www.brookfield.com

NYSE : BAM

TSX : BAM.A

EURONEXT : BAMA
